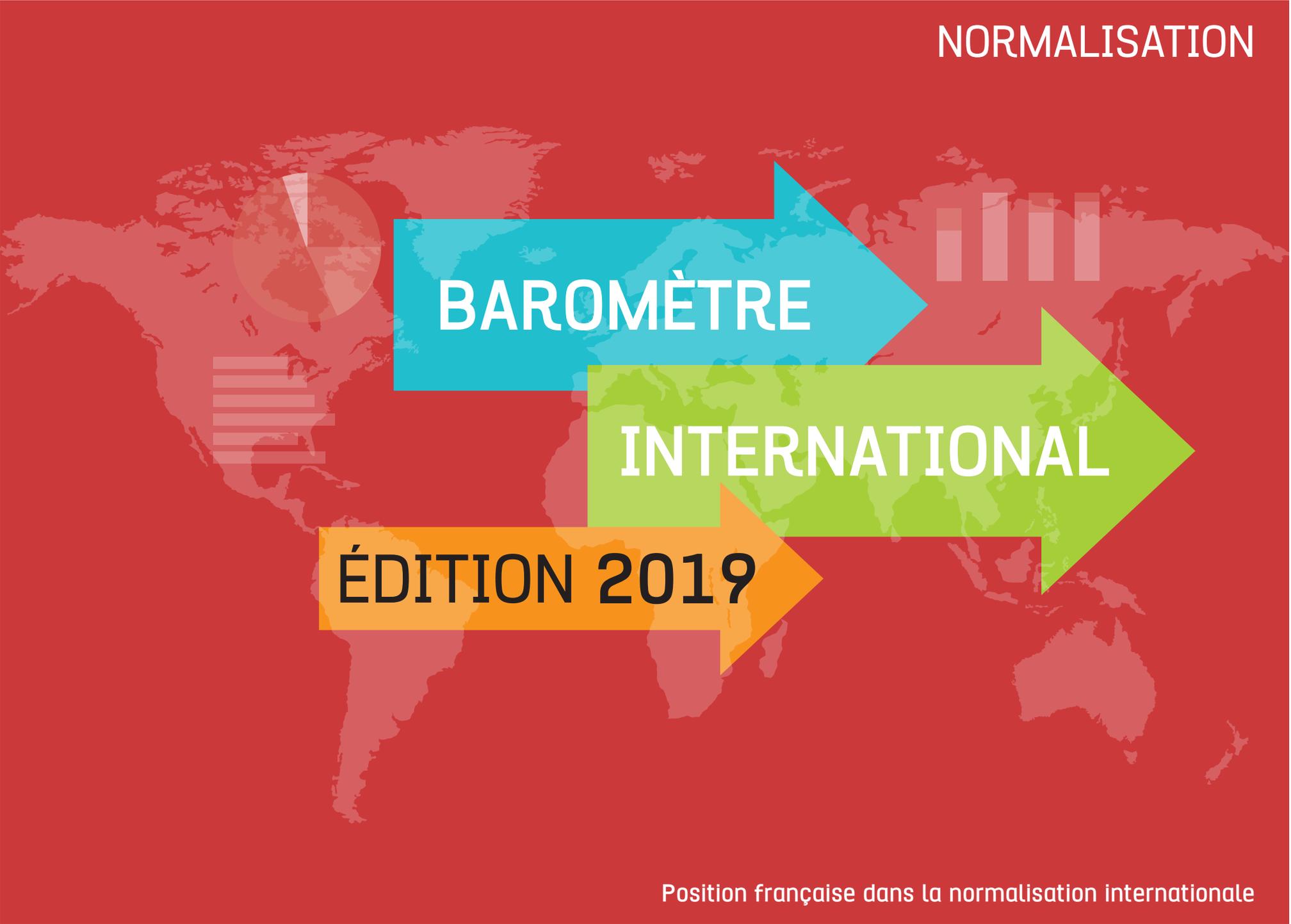


NORMALISATION

The background features a world map in a light red tone. Overlaid on the map are several semi-transparent icons: a pie chart in the upper left, a bar chart in the upper right, and a horizontal bar chart in the lower left. Three large, overlapping arrows point from left to right across the center of the map. The top arrow is blue and contains the text 'BAROMÈTRE'. The middle arrow is green and contains the text 'INTERNATIONAL'. The bottom arrow is orange and contains the text 'ÉDITION 2019'.

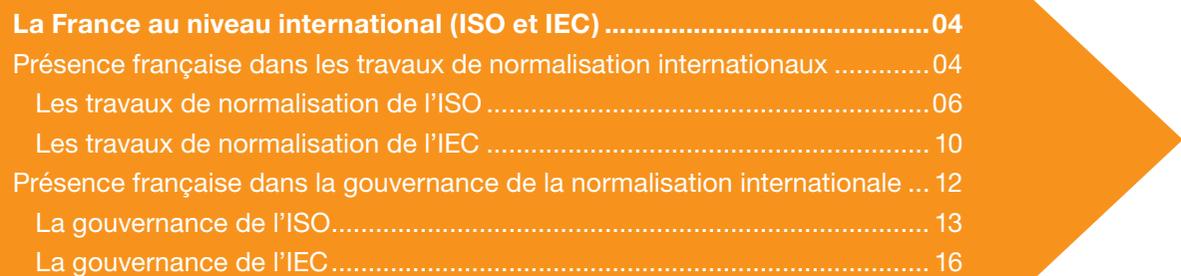
BAROMÈTRE

INTERNATIONAL

ÉDITION 2019

Position française dans la normalisation internationale

SOMMAIRE



La France au niveau international (ISO et IEC)	04
Présence française dans les travaux de normalisation internationaux	04
Les travaux de normalisation de l'ISO	06
Les travaux de normalisation de l'IEC	10
Présence française dans la gouvernance de la normalisation internationale ...	12
La gouvernance de l'ISO.....	13
La gouvernance de l'IEC	16



Le positionnement français au niveau européen (CEN et CENELEC).....	18
Présence française dans les travaux de normalisation européens	18
Les travaux de normalisation du CEN	19
Les travaux de normalisation du CENELEC	22
Présence française dans la gouvernance de la normalisation européenne.....	24
Les Conseils d'administration du CEN et du CENELEC.....	24
Les Bureaux techniques du CEN et du CENELEC	25
Le Comité présidentiel	26



Analyse sectorielle	28
----------------------------------	-----------



Lexique	58
----------------------	-----------

INTRODUCTION

A FNOR représente les intérêts français dans les instances européennes et internationales non gouvernementales de normalisation. Publié chaque année, ce baromètre de l'influence internationale apporte une analyse de la répartition des responsabilités, pays par pays, à l'ISO, à l'IEC, au CEN et au CENELEC, tout en apportant un éclairage sur le fonctionnement et la gouvernance de ces organisations de normalisation.

Il présente des éléments de réflexion sur la position relative de la France sur les scènes européenne et mondiale, destinés à nourrir les orientations et stratégies de normalisation des acteurs de l'économie française.

CEN – Comité européen de normalisation
CENELEC – Comité européen de normalisation électrotechnique
ISO – Organisation internationale de normalisation
IEC – Commission électrotechnique internationale

Un lexique plus complet est situé en fin d'ouvrage à la page 58.



LA FRANCE AU NIVEAU INTERNATIONAL (ISO ET IEC)

INDICATEURS CLÉS POUR LA FRANCE

► 4^e en nombre de secrétariats internationaux

PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LES TRAVAUX DE NORMALISATION INTERNATIONAUX

À l'ISO comme à l'IEC, les comités techniques et leurs sous-comités sont au cœur du processus de normalisation. C'est au sein de ces structures que les délégations nationales des différents membres se rencontrent, échangent et gèrent ensemble un programme de travail en normalisation.

Chaque comité technique et sous-comité est sous la responsabilité d'un secrétariat, assuré par un des pays membres de l'ISO ou de l'IEC. Le secrétaire gère le comité au quotidien, depuis la préparation des documents jusqu'à la nomination des animateurs de groupes de travail, en passant par l'organisation des réunions. Il travaille en relation étroite avec le président, dont la responsabilité est de conduire les travaux et de mener le comité vers le consensus¹.

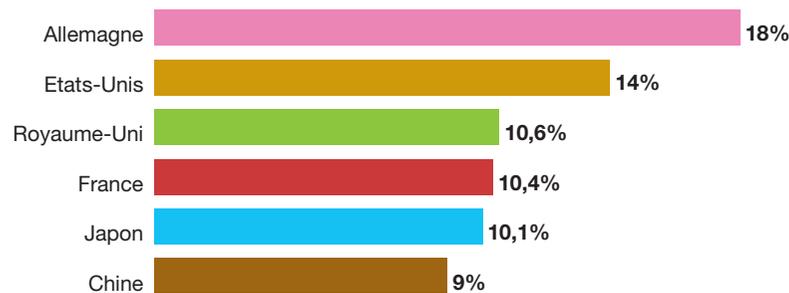
Assurer un secrétariat de comité technique ou de sous-comité est un signe d'influence en normalisation internationale pour le pays. Cela traduit la faculté d'un membre à s'impliquer davantage et à mobiliser des ressources sur le long terme, pour en retour renforcer sa capacité à orienter les débats, tant sur le plan technique que stratégique. Le nombre de secrétariats est donc l'indicateur retenu par la plupart des pays pour mesurer et comparer leur poids en normalisation internationale.

Six pays se distinguent par le nombre important de leurs responsabilités dans les comités techniques et sous-comités de l'ISO et de l'IEC : l'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Japon et la Chine.

1. À l'ISO, le secrétariat a par ailleurs pour prérogative la nomination du président du comité ou du sous-comité. À l'IEC, le secrétariat et la présidence sont en revanche généralement assurés par deux membres différents ; c'est pourquoi, dans les parties de ce baromètre consacrées au secteur des Electrotechnologies, l'indicateur du nombre de présidences est présenté séparément.

Si l'on additionne le nombre de secrétariats à l'ISO et à l'IEC, l'Allemagne est nettement en tête, tandis que les États-Unis occupent la deuxième place. Vient ensuite le Royaume-Uni, suivi de la France puis du Japon. La Chine, 6^e, a vu le nombre de ses secrétariats augmenter fortement ces dernières années, notamment à l'ISO.

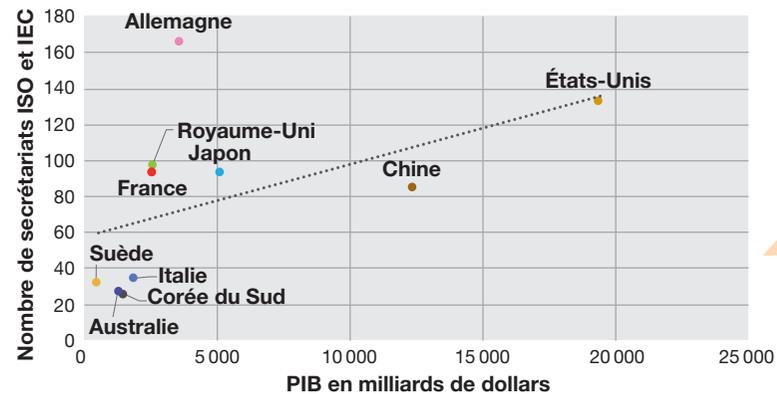
RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'ISO ET DE L'IEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



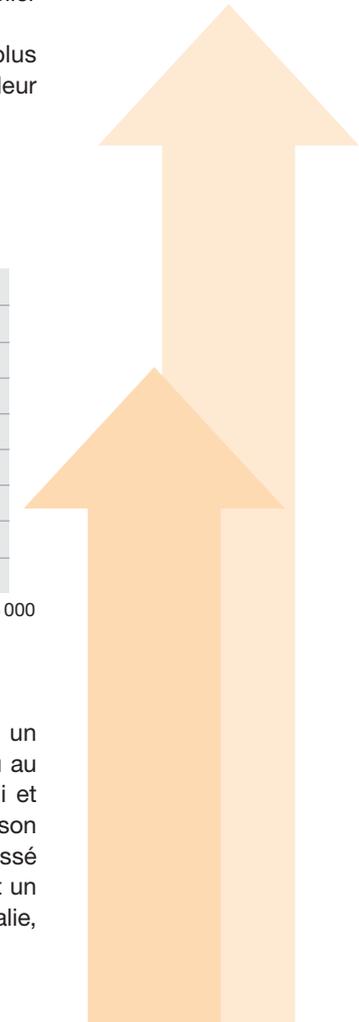
Lorsqu'on établit le classement des pays les plus actifs, il ne faut pas oublier que tous n'ont pas le même poids économique.

Le graphique ci-dessous reflète le positionnement des dix pays les plus actifs en fonction du **nombre de leurs secrétariats ISO et IEC** et de leur **produit intérieur brut (PIB)**.

SECRÉTARIATS ISO-IEC ET PIB EN 2018 (PAYS DU TOP 10 : PLUS DE 25 SECRÉTARIATS)



Les pays qui se trouvent au-dessus de la courbe de tendance ont un positionnement dans la normalisation supérieur à ce qui serait attendu au regard de leur niveau de richesse : Allemagne, France, Royaume-Uni et Japon. Au contraire, la participation de la Chine n'a pas encore rattrapé son poids dans l'économie mondiale. Enfin, ce graphique met en lumière le fossé entre les six membres les plus actifs et ceux du reste du top 10 qui ont un nombre de secrétariats en-dessous de ce qui serait attendu : Suède, Italie, Australie et Corée du Sud.



LES TRAVAUX DE NORMALISATION DE L'ISO

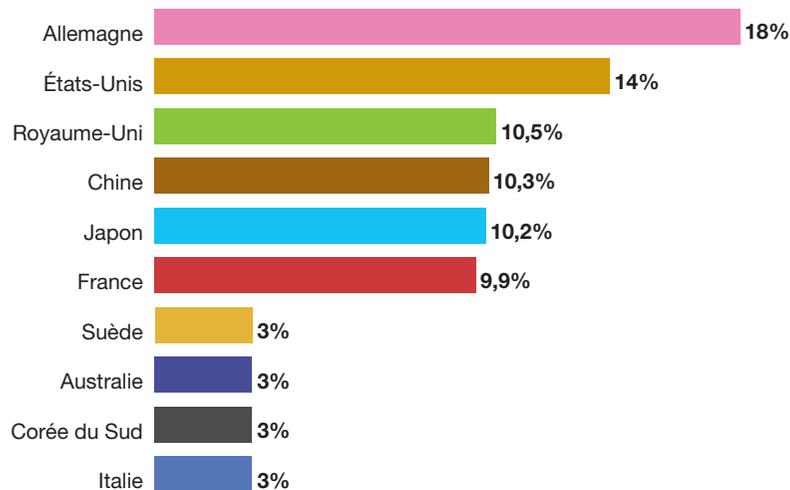
RESPONSABILITÉS DES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS ISO

INDICATEUR CLÉ POUR LA FRANCE

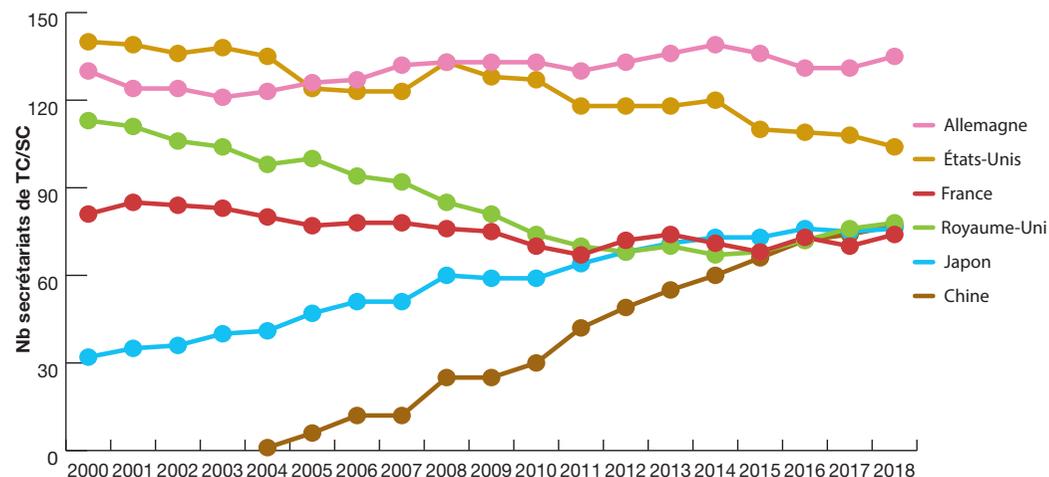
► La France demeure 6^e pays le plus actif à l'ISO

Six pays se situent clairement en tête du peloton, assurant près des trois-quarts des secrétariats de comités techniques et sous-comités : l'Allemagne est en tête, suivie des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Chine, du Japon et de la France.

RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'ISO EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)

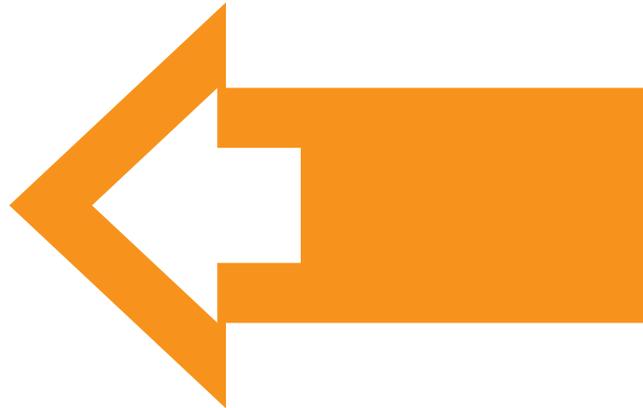


ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'ISO DEPUIS 2000



Aujourd'hui, les États-Unis semblent voir leur nombre de secrétariats décliner, se rapprochant de la barre symbolique des cent secrétariats, alors que ceux des autres pays s'engagent sur une tendance à la hausse. Seule l'Allemagne, toujours en tête, reste stable, et ce depuis le début années 2010.

On peut observer une autre tendance sur les dernières années : les quatre dernières places du top 6 font l'objet d'une concurrence toujours plus forte. Les vingt années passées ont été marquées par la lente montée en puissance du Japon, dont le nombre des responsabilités paraît s'être stabilisé depuis 2015. Mais surtout, la Chine a connu une croissance spectaculaire. Partie de presque rien en 2004, elle se hisse cette année à la 4^e place du classement, devançant pour la première fois le Japon. En revanche, le Royaume-Uni,



dont l'influence avait connu un déclin régulier jusqu'au milieu des années 2010, confirme aujourd'hui sa tendance à la hausse et conserve sa troisième place retrouvée l'an passé. Après une baisse conjoncturelle du nombre de ses responsabilités en 2017, la France progresse de nouveau en 2018 ; le nombre de ses secrétariats reste cependant légèrement en-deçà de celui des autres pays du top 6.

Même si elle reste en sixième position, la France a bien progressé en 2018, passant de 70 à 74 secrétariats, son meilleur niveau depuis 2013.

Elle s'est montrée particulièrement dynamique en termes de création de structures, avec trois nouveaux comités techniques à son actif : un comité de projet sur **la clarté du verre** (ISO/PC 320 Verrerie, objets de décoration, bijouterie, luminaires - Clarté du verre - Classification et méthode d'essai) ; un comité technique sur **l'économie circulaire** (ISO/TC 323) ; et un comité technique géré en jumelage avec la Chine sur **l'assurance des transactions de commerce électronique** (ISO/TC 321).

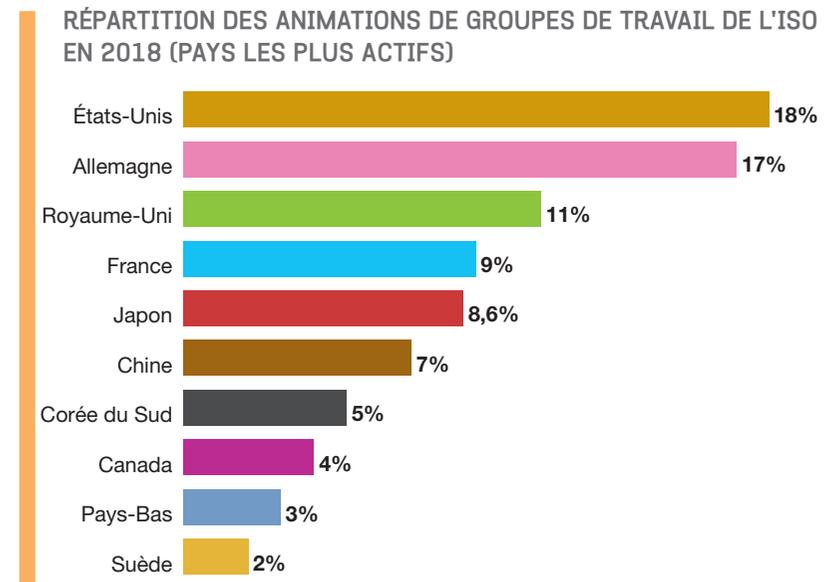
La France a également gagné deux secrétariats de sous-comité : un, nouvellement créé, sur les **machines de forage et de fondation** au sein du comité technique sur les machines et matériels pour la construction des bâtiments (ISO/TC 195/SC 3) ; un autre, repris à la Russie, sur la terminologie au sein du comité technique sur **les appareils de levage à charge suspendue** (ISO/TC 29/SC 2).

Ces gains ont permis de compenser largement la seule perte française en 2018, à savoir la dissolution d'un sous-comité à secrétariat français au sein du comité technique sur la qualité du sol (ISO/TC 190/SC 1).

ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL ISO

Si les comités techniques et les sous-comités ont la responsabilité du processus d'élaboration et de publication des normes internationales, le travail de rédaction en lui-même se fait généralement au sein de **groupes de travail**. Les activités de ces groupes sont conduites par un animateur, qui est un expert nommé par un des pays membres du comité parent. Cet animateur peut être soutenu par un secrétaire issu de son organisme de normalisation national, selon besoins et possibilités.

Si l'on examine la répartition des animations de groupes de travail de l'ISO, on retrouve les mêmes six pays les plus actifs, mais dans un ordre légèrement différent. Les États-Unis prennent ici la première place devant l'Allemagne. Viennent ensuite le Royaume-Uni puis le Japon et la France. La Chine reste encore un peu en retrait dans ce domaine, même si son poids relatif augmente d'environ un point de pourcentage chaque année, atteignant 7% fin 2018.



En 2018, les nouveaux groupes de travail à animation française touchent autant les méthodes d'analyse que les normes de management, reflétant la diversité des sujets de la normalisation internationale sur lesquels la France fait valoir son expertise. Ils ont également fait la part belle au comité technique sur les produits alimentaires (ISO/TC 34), à secrétariat français. Ces nouveaux groupes de travail abordent notamment les sujets suivants :

- La **détermination de l'humidité** au sein du sous-comité sur les céréales et légumineuses (ISO/TC 34/SC 4/WG 9) ;
- La **préparation des échantillons, de la suspension mère et des dilutions décimales** au sein du sous-comité sur la microbiologie (ISO/TC 34/SC 9/WG 8) ;
- L'élaboration et la révision du manuel sur l'ISO 22000 **Management de la sécurité des denrées alimentaires** (ISO/TC 34/SC 17/WG 3) ;
- La **microtechnique des procédés** au sein du comité technique sur l'équipement de laboratoire (ISO/TC 48/WG 3) ;
- Le **management des risques émergents** au sein du comité technique sur le management du risque (ISO/TC 262/WG 8).

PARTICIPATION AUX COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS ISO

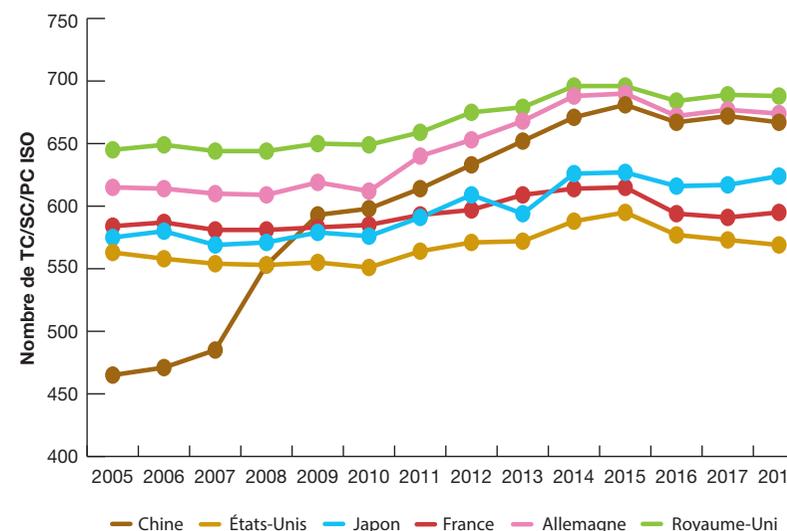
À l'ISO comme à l'IEC, les membres nationaux peuvent choisir de s'impliquer dans les travaux d'un comité technique ou d'un sous-comité de deux manières :

- En tant que **membre participant** (membre P) : ils s'engagent alors à participer aux réunions et aux votes sur les documents normatifs du comité technique ou du sous-comité ;
- En tant que **membre observateur** (membre O) : ils peuvent alors se contenter d'assurer une veille, sans obligation de vote et sans la possibilité de participer aux groupes de travail.

S'inscrire en tant que membre P constitue un engagement à participer effectivement, en particulier aux consultations et aux votes. En conséquence, les membres P qui ne participent pas à un vote peuvent être rétrogradés au statut de membre O, avec toutefois un seuil de tolérance.

Les six pays qui exercent le plus de responsabilités participent également en tant que membres P à une proportion élevée de comités techniques et sous-comités – proportion qui reste stable depuis plusieurs années. On peut toutefois distinguer deux approches légèrement différentes. Le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Chine s'attachent à assurer une présence active quasiment systématique, en s'inscrivant en tant que membre P dans plus de 90% des comités techniques et sous-comités ISO. Le Japon, la France et les États-Unis ont quant à eux une approche un peu plus sélective ; ils restent toutefois impliqués dans plus des trois-quarts des structures techniques (80% pour la France).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPATIONS EN TANT QUE MEMBRE P (MEMBRE PARTICIPANT) DANS LES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS ISO DEPUIS 2005



LES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS CRÉÉS EN 2018 À L'ISO

L'année 2018 a vu la création de neuf structures techniques, contre quatre en 2017 ; le rythme des créations revient ainsi à son niveau de 2016. Cela est notamment dû à l'augmentation du nombre de comités de projet : cinq en 2018, contre un seulement en 2017 (tandis que les créations de comités techniques passent de trois à quatre). À la différence des comités techniques qui sont pérennes et peuvent gérer un portefeuille très important de documents, les comités de projet ont un programme de travail réduit et ont vocation à être dissout une fois publiées les normes qui y sont inscrites.

Comités techniques ISO créés en 2018		Proposé et piloté par
ISO/PC 315	Services de livraison frigorifiques indirects, à régulation de la température - transport terrestre de colis comprenant un transbordement	Japon – JISC
ISO/PC 316	Produits moins consommateurs d'eau - Classification	Australie – SA
ISO/PC 317	Protection des consommateurs : respect de la vie privée assuré dès la conception des biens de consommation et services aux consommateurs	Royaume-Uni – BSI
ISO/PC 318	Systèmes de traitement d'assainissement à l'échelle de la collectivité, orientés ressources	États-Unis – ANSI Sénégal – ASN
ISO/TC 319	Karst	Chine – SAC
ISO/PC 320	Verrerie, objets de décoration, bijouterie, luminaires - Clarté du verre - Classification et méthode d'essai	France – AFNOR
ISO/TC 321	Assurance des transactions de commerce électronique	Chine – SAC France – AFNOR
ISO/TC 322	Finance durable	Royaume-Uni – BSI
ISO/TC 323	Economie circulaire	France – AFNOR

En revanche, les créations de sous-comités ont fortement diminué en 2018, passant de huit à seulement trois.

Sous-comités techniques ISO créés en 2018		Proposé et piloté par
ISO/TC 82/SC 8	Systèmes automatisés avancés pour l'exploitation minière	Canada – SCC
ISO/TC 195/SC 2	Machines d'exploitation des routes et matériel associé	Allemagne – DIN
ISO/TC 195/SC 3	Machines de forage et de fondation	France – AFNOR



LES TRAVAUX DE NORMALISATION DE L'IEC

RESPONSABILITÉS DES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS IEC

INDICATEUR CLÉ POUR LA FRANCE

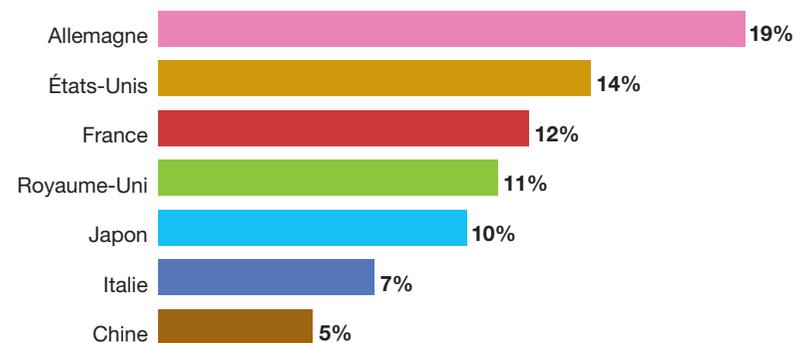
► Top 3 des pays les plus actifs à l'IEC

À l'IEC, le **secrétariat** et la **présidence** d'un comité technique ou d'un sous-comité sont dans l'écrasante majorité des cas assurés par deux pays différents. Il faut également noter qu'à la différence de l'ISO, où le secrétaire est un professionnel de la normalisation et le président est issu des parties prenantes, à l'IEC, le secrétaire comme le président sont la plupart du temps choisis parmi les parties prenantes.

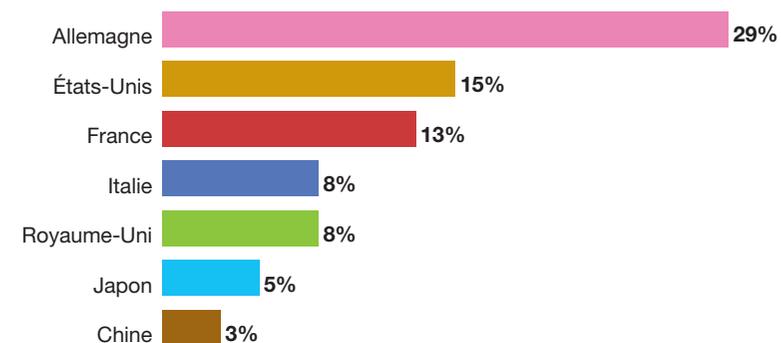
Sept pays gèrent plus des trois-quarts des comités techniques et sous-comités IEC. L'Allemagne est nettement en tête, suivie des États-Unis, pour les secrétariats comme les présidences. La France se positionne quant à elle sur la troisième marche du podium, suivie par le Royaume-Uni et le Japon.

En plus des pays déjà identifiés comme les plus actifs à l'ISO, l'Italie se distingue parmi les chefs de file à l'IEC : sixième en nombre de secrétariats, elle se hisse à la quatrième place en nombre de présidences en 2018. La Chine, quant à elle, ferme la marche.

RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'IEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)

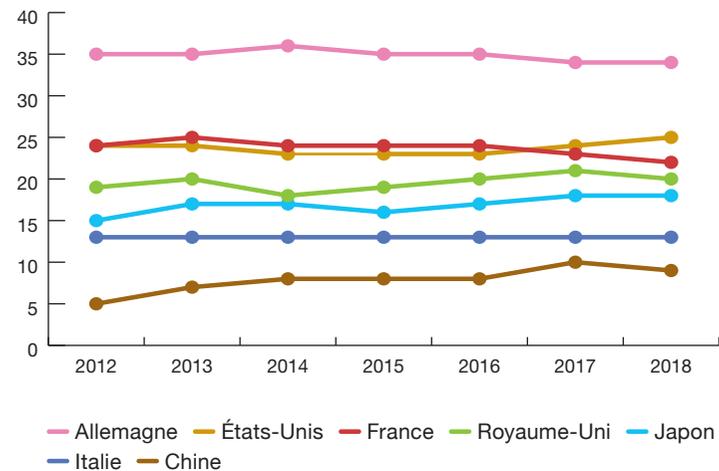


RÉPARTITION DES PRÉSIDENCES DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'IEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)

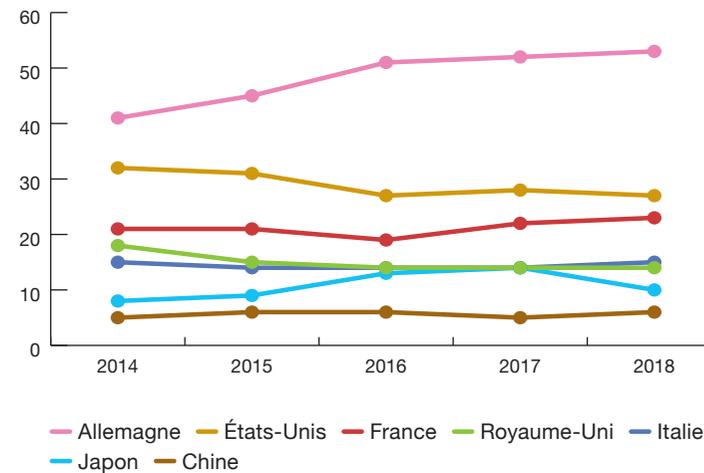


Alors qu'une évolution semblait s'amorcer fin 2017, 2018 a vu une certaine stabilité des rapports de force. Certains pays, qui semblaient sur une tendance montante (Royaume-Uni, Japon et Chine) voient le nombre de leurs responsabilités se maintenir ou diminuer. La France, quant à elle, voit le nombre de ses secrétariats diminuer avec cependant celui de ses présidences en hausse. Elle a ainsi obtenu les présidences des comités techniques sur la normalisation environnementale pour les produits et systèmes électriques et électroniques (IEC/TC 111) et sur les piles à combustible (IEC/TC 105).

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'IEC DEPUIS 2012



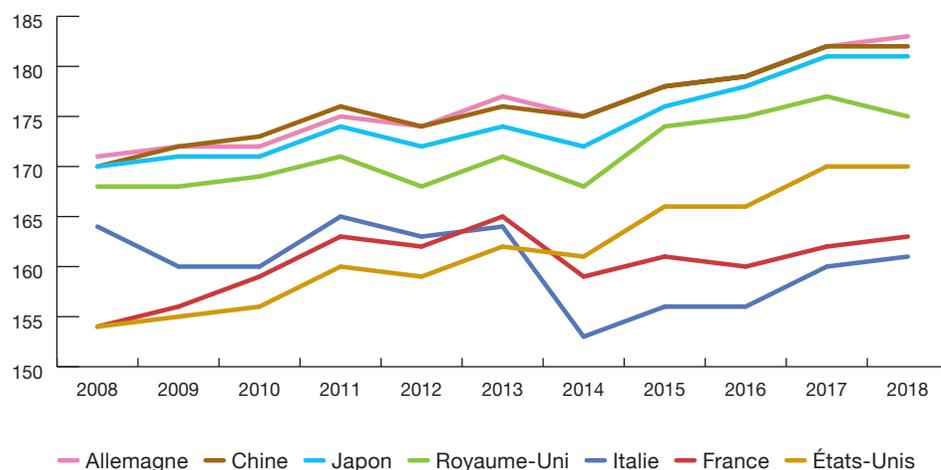
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES PRÉSIDIENCES DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'IEC DEPUIS 2014



PARTICIPATION AUX COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS IEC

En ce qui concerne la participation aux travaux techniques en tant que **membre P**, on peut identifier, comme à l'ISO, différentes stratégies selon les pays. Un premier groupe, constitué de l'Allemagne, de la Chine, du Japon et du Royaume-Uni, participent activement à presque toutes les structures techniques. La France, l'Italie et les États-Unis ont une démarche plus sélective, même s'ils participent tout de même à plus de 85% des comités techniques et sous-comités. La participation des États-Unis est cependant en progression ces dernières années et tend à se rapprocher de celle des pays du premier groupe ; la France reste stable tandis que l'Italie, après une forte diminution en 2014 recommence à progresser.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION ACTIVE (MEMBRE P) DANS LES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'IEC DEPUIS 2008



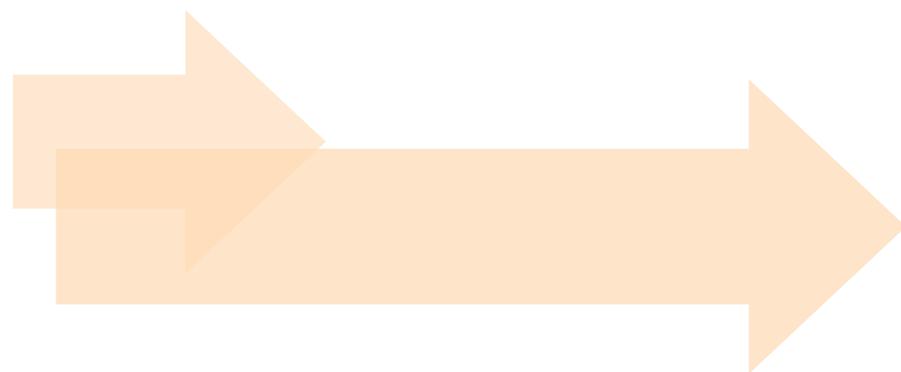
PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LA GOUVERNANCE DE LA NORMALISATION INTERNATIONALE

Outre son implication active dans l'élaboration des normes internationales, la France joue un rôle majeur dans la **gouvernance de l'ISO et de l'IEC**. Participer à la gouvernance est crucial dans la défense des intérêts français : c'est à ce niveau que sont discutées les questions financières, les règles de fonctionnement du système et de rédaction des normes ou encore les orientations stratégiques pour les années à venir, autant de sujets avec des conséquences importantes sur la réalité des travaux de normalisation.

La gouvernance de l'ISO et celle de l'IEC sont organisées de manière similaire. Elles reposent sur deux niveaux de responsabilités :

- **La gouvernance dite « politique »** prend des décisions sur des sujets tels que la gestion des ressources financières, l'établissement et la révision des statuts, le traitement des questions d'ordre juridique, la prise d'orientations stratégiques et politiques, ou encore les partenariats avec d'autres organisations.

Ces questions sont du ressort du Conseil à l'ISO et du Conseil de direction à l'IEC (tous deux agissant comme des Conseils d'administration). Le Comité du Président à l'ISO et le comité exécutif à l'IEC, qui rassemblent les Présidents, Vice-Présidents, Trésoriers et Secrétaires généraux des deux organisations, ont la responsabilité de la mise en œuvre des décisions de ces instances de gouvernance politique.



LA GOUVERNANCE DE L'ISO

- **La gouvernance dite « technique »** administre - de par la délégation de pouvoirs qui lui est conférée par les instances de gouvernance politique - le fonctionnement quotidien de la normalisation internationale. Elle est exercée par une instance réservée aux membres impliqués dans la gestion des travaux de normalisation : il s'agit du Bureau de gestion technique (TMB) à l'ISO et du Bureau de gestion de la normalisation (SMB) à l'IEC. Ces instances sont notamment responsables de la cohérence de la collection des normes, de la création et de la dissolution des comités techniques, de la modification des règles de fonctionnement de la normalisation ou encore du traitement des conflits envers ou entre les comités techniques.

Enfin, à l'ISO comme à l'IEC, il existe un lien étroit entre l'implication dans les travaux techniques d'une part, et la présence et l'influence au sein de la gouvernance d'autre part. Les Membres les plus actifs, qui sont aussi ceux acquittant le niveau le plus élevé de cotisation, sont membres permanents des instances de gouvernance. La place de la France dans l'ensemble de ces instances est aussi garantie par le nombre important de comités techniques et sous-comités dont elle a la responsabilité.

LA GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'ISO

L'Assemblée générale, qui réunit tous les ans l'ensemble des Membres, est la plus haute instance de gouvernance de l'ISO. Cependant, le principal organe de délibération et de décision pour la gouvernance politique est le Conseil. Composé de 20 membres, il se réunit trois fois par an et fait un rapport annuel à l'Assemblée générale.

Les 20 membres du Conseil sont élus par et parmi les 162 Membres de l'ISO. Les six pays les plus impliqués au niveau des comités techniques et versant la plus forte cotisation sont membres permanents¹ : il s'agit de l'Allemagne (DIN), de la Chine (SAC), des États-Unis (ANSI), de la France (AFNOR), du Japon (JISC) et du Royaume-Uni (BSI).

Les 14 autres membres sont élus pour une période de trois ans. Afin d'assurer au Conseil une bonne représentation de la diversité de l'ISO, les membres sont classés en trois groupes de pays selon leur niveau d'implication dans les travaux techniques et leur poids économique : les candidats sont choisis au sein de chacun de ces groupes.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les membres non permanents du Conseil de l'ISO sont (en gras le nouveau membre par rapport à 2018) : Arabie Saoudite (SASO), Argentine (IRAM), Brésil (ABNT), **Costa Rica (INTECO)**, Croatie (HZN), Equateur (INEN), Espagne (UNE), Inde (BIS), Indonésie (BSN), Kazakhstan (KAZMEMST), Malaisie (DSM), Suède (SIS), Suisse (SNV), Tunisie (INNORPI).

Parmi les organes secondaires de la gouvernance politique de l'ISO, il faut également citer trois comités sous la responsabilité du Conseil chargés de l'élaboration d'orientations politiques sur des questions stratégiques :

- Le **CASCO** traite des questions d'évaluation de la conformité ; en 2019, la présidence est assurée par l'Afrique du Sud et la Vice-Présidence par **la France**.

1. Leur mandat est reconduit de façon automatique.

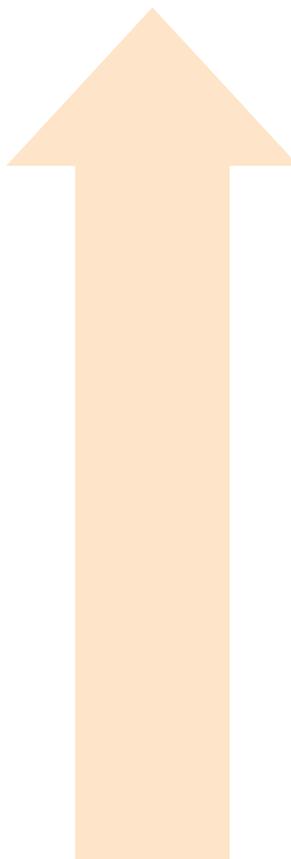
- Le **COPOLCO** a pour objectif de promouvoir la prise en compte des intérêts des consommateurs dans les normes ; en 2019, la présidence est assurée par l'Argentine.
- Le **DEVCO** est chargé de soutenir et promouvoir la participation des pays en développement à la normalisation ; en 2019, la présidence est assurée par le Liban. Le DEVCO est piloté par un groupe de 11 membres, dont 8 issus de pays en développement et 3 de pays développés ; depuis 2017, **la France est membre de ce groupe de pilotage.**

Les questions de gouvernance politique du ressort du Conseil sont examinées pour avis consultatifs par le **Comité du Président**. Ce comité est également chargé de superviser la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil et l'Assemblée générale. Il est composé du Président de l'ISO, des trois Vice-Présidents chargés respectivement des questions de politique, des finances et de la gestion technique, du trésorier et du Secrétaire général.

Fin 2018, l'Assemblée générale a élu Eddy NJOROGÉ pour succéder à John WALTER comme Président de l'ISO en 2020 ; M. NJOROGÉ siègera en tant que Président élu au Comité du Président pour toute l'année 2019. Il sera le premier Président issu d'un pays africain à occuper ce poste.

Composition du Comité du Président de l'ISO – 2019

Président	M. John WALTER – Canada
Président élu	M. Eddy NJOROGÉ – Kenya
Vice-Président politique	M. Scott STEEDMAN – Royaume-Uni
Vice-Président finances	<i>Suite au départ de Mme EVANS de SA (Australie) début 2019, le poste est devenu vacant jusqu'à une nouvelle élection.</i>
Vice-Présidente technique	Mme Sauw Kook CHOY – Singapour
Trésorier	M. Dominique CHRISTIN – Suisse
Secrétaire général	M. Sergio MUJICA



LA GOUVERNANCE TECHNIQUE DE L'ISO

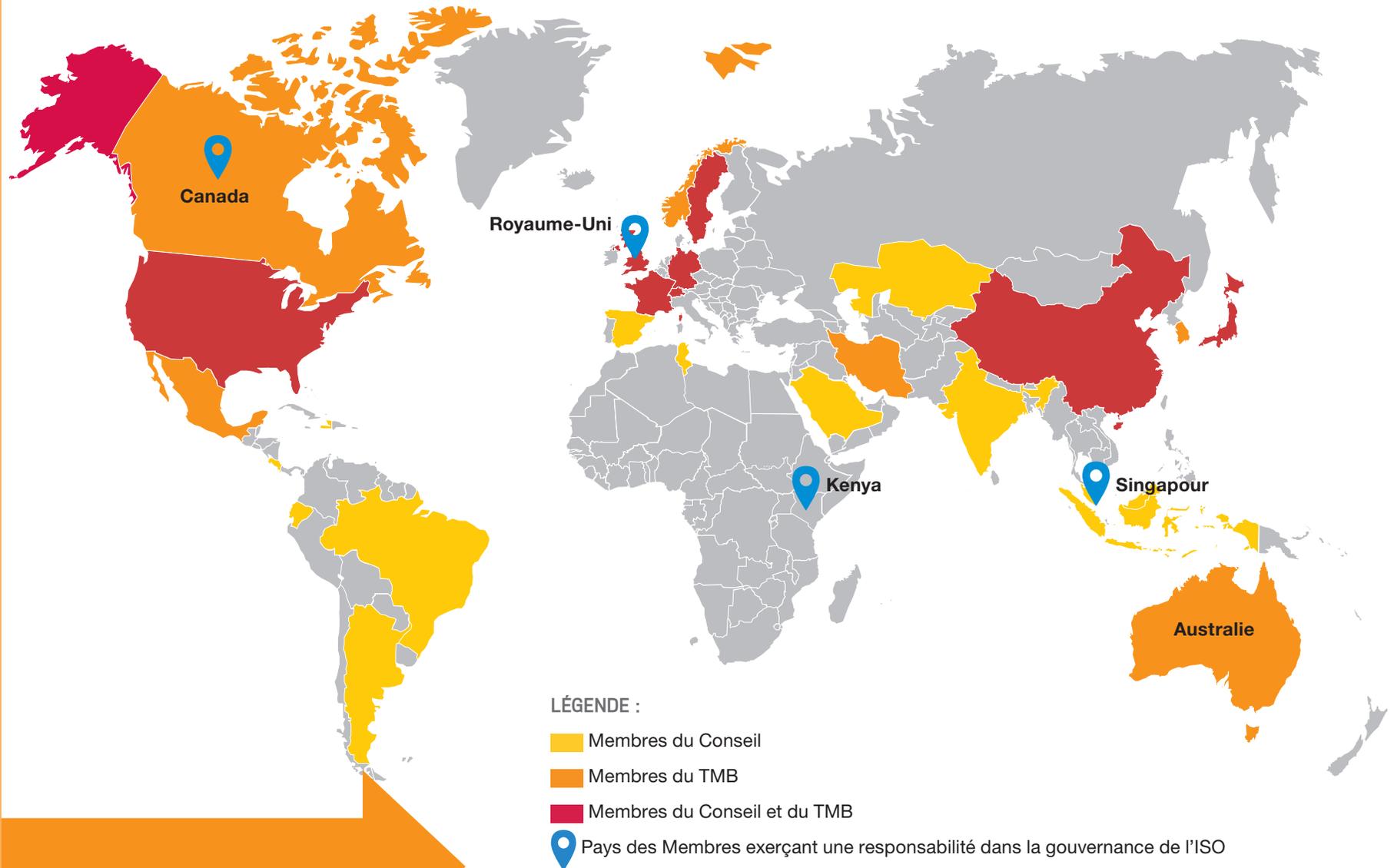
Le **Bureau de gestion technique** de l'ISO (TMB – Technical Management Board) est l'instance de gouvernance technique de l'ISO, chargé du pilotage et de l'orientation des travaux techniques. Il est notamment responsable de la création et de la gestion des comités techniques ainsi que des règles d'élaboration et de rédaction des normes ISO. Il joue également un rôle d'arbitre pour assurer la cohérence du catalogue normatif.

Le TMB compte 15 membres élus par le Conseil de l'ISO ; seuls les Membres assurant au moins une responsabilité dans un comité technique ou un sous-comité (co-secrétariat ou co-présidence compris) sont éligibles.

Comme pour le Conseil, les membres du TMB sont choisis parmi des groupes de pays classés en fonction de leur implication technique et de leur poids économique, de façon à refléter la diversité de l'ISO. Les six pays les plus actifs sont membres permanents ; les neuf autres membres sont élus pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. En 2019, les membres non permanents du TMB de l'ISO sont (en gras le nouveau membre par rapport à 2018) : Australie (SA), **Canada (SCC)**, Corée du Sud (KATS), Iran (ISIRI), Jamaïque (BSJ), Mexique (DGN), Norvège (SN), Suède (SIS), Suisse (SNV).

En 2019, les Amériques ont renforcé leur présence dans la gouvernance de l'ISO, avec l'entrée du Costa Rica au Conseil et du Canada au TMB (en plus du Président canadien). Les sièges des instances de gouvernance de l'ISO sont aujourd'hui répartis de façon relativement équilibrée entre trois pôles géographiques : Amériques, Europe et Asie Pacifique. En revanche, le continent africain est largement absent. Il faut espérer que l'élection, pour la première fois, d'un Président africain qui prendra ses responsabilités en 2020 contribuera à y remédier.

LES MEMBRES DE LA GOUVERNANCE DE L'ISO



LA GOUVERNANCE DE L'IEC

LA GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'IEC

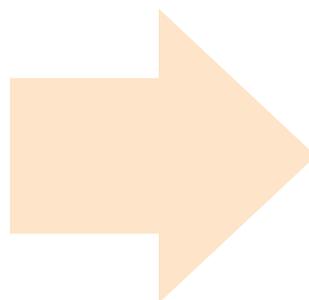
Les membres des instances de gouvernance de l'IEC sont essentiellement des représentants des parties prenantes (industrie ou associations professionnelles) plutôt que des professionnels de la normalisation comme à l'ISO.

Le **Conseil** rassemble l'ensemble des Membres et se réunit une fois par an. Celui-ci délègue la gouvernance politique de l'IEC à une instance plus réduite, le Conseil de Direction.

Le **Conseil de Direction** est composé de quinze membres élus. Les six pays acquittant le pourcentage le plus élevé de cotisations (Allemagne, Chine, États-Unis, France, Japon et Royaume-Uni) disposent d'un siège permanent ; les neuf autres membres sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Bien que les membres du Conseil de Direction soient désignés par les Membres nationaux, ils sont élus et siègent à titre individuel.

En 2019, les membres non permanents du Conseil de direction de l'IEC sont les mêmes qu'en 2018 : Afrique du Sud, Autriche, Canada, Corée du Sud, Italie, Mexique, Norvège, Russie, Singapour.

Le **comité exécutif** de l'IEC est chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil et du Conseil de direction, et de superviser le Bureau Central de l'IEC.



Composition du comité exécutif de l'IEC - 2019

Président	M. James M. SHANNON – États-Unis
Président élu	M. SHU Yinbiao – Chine
Vice-Président (Bureau de Gestion de la Normalisation - SMB)	M. Ralph SPORER – Allemagne
Vice-Président (CAB – Bureau de l'évaluation de la conformité)	M. Shawn PAULSEN – Canada
Vice-Président (Market Strategy Board - MSB)	M. TSUTSUMI Kazuhiko – Japon
Trésorier	M. Jo COPS – Belgique
Secrétaire général	M. Frans W. P. VREESWIJK

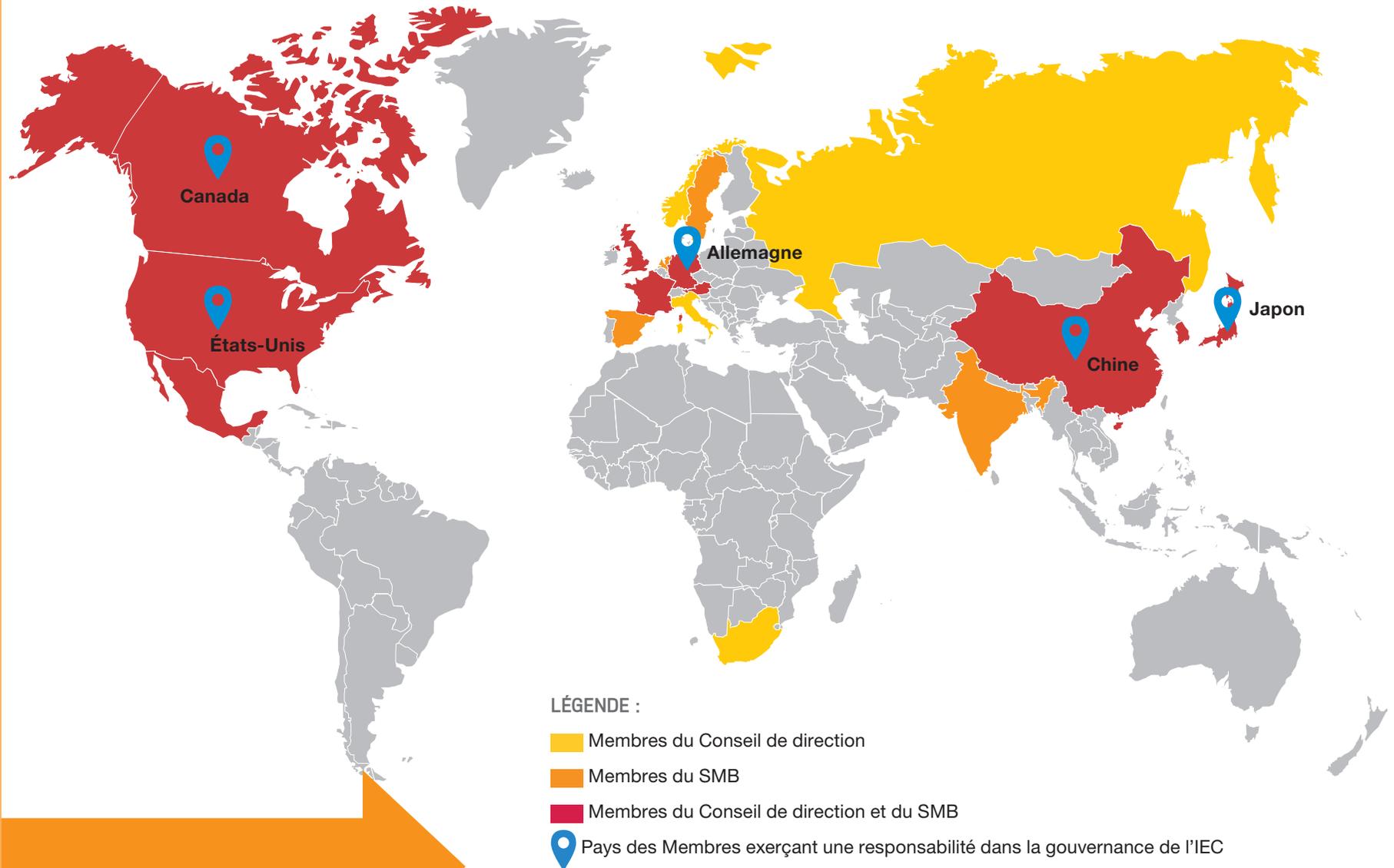
LA GOUVERNANCE TECHNIQUE DE L'IEC

Le **Bureau de Gestion de la normalisation** (SMB – Standardization Management Board) est l'instance de gouvernance technique de l'IEC. Il est composé d'un Président et de quinze membres, avec un suppléant pour chacun d'entre eux. Les six comités nationaux acquittant les pourcentages de cotisation les plus élevés et qui détiennent le plus grand nombre de secrétariats de comités techniques et sous-comités (Allemagne, Chine, États-Unis, France, Japon et Royaume-Uni) sont membres permanents ; à ceux-là, s'ajoute l'Italie dont le statut de membre permanent est réévalué régulièrement. Les huit autres membres sont élus pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

En 2019, les membres non permanents du Bureau de Gestion de la normalisation de l'IEC sont : Autriche (nouveau membre par rapport à 2018), Canada, Corée du Sud, Espagne, Inde, Mexique, Pays-Bas, Suède.

Les sièges des instances de gouvernance de l'IEC sont répartis entre Amérique du Nord, Europe et Asie Pacifique. Bien que l'IEC compte peu de Membres sur le continent africain, celui-ci est néanmoins représenté par l'Afrique du Sud. Les Présidents et Vice-Présidents sont en 2019 tous issus des Membres permanents (à la différence de l'ISO où, parmi les pays du top 6, seul le Royaume-Uni détient une Vice-Présidence).

LES MEMBRES DE LA GOUVERNANCE DE L'IEC



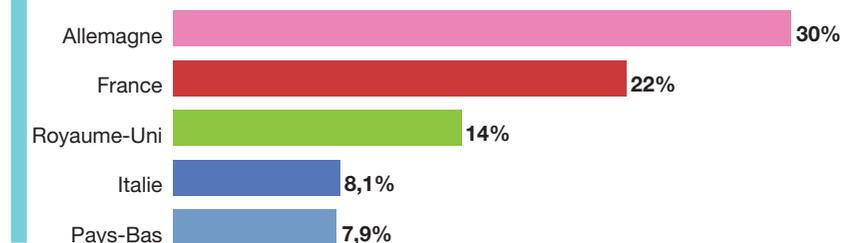
LE POSITIONNEMENT FRANÇAIS AU NIVEAU EUROPÉEN (CEN ET CENELEC)

PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LES TRAVAUX DE NORMALISATION EUROPÉENS

INDICATEURS CLÉS POUR LA FRANCE

► 2^e en nombre de secrétariats européens

RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DU CEN ET DU CENELEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



La normalisation européenne s'est construite en réponse au développement du projet européen. C'est sans surprise que l'on retrouve le couple franco-allemand à la tête des pays les plus impliqués dans les travaux du CEN et du CENELEC.

À eux deux, la France et l'Allemagne gèrent plus de la moitié des structures techniques du CEN et du CENELEC. Ils ont une longueur d'avance sur le Royaume-Uni, ainsi que sur l'Italie et les Pays-Bas, presque ex aequo pour la quatrième place.

LES TRAVAUX DE NORMALISATION DU CENELEC

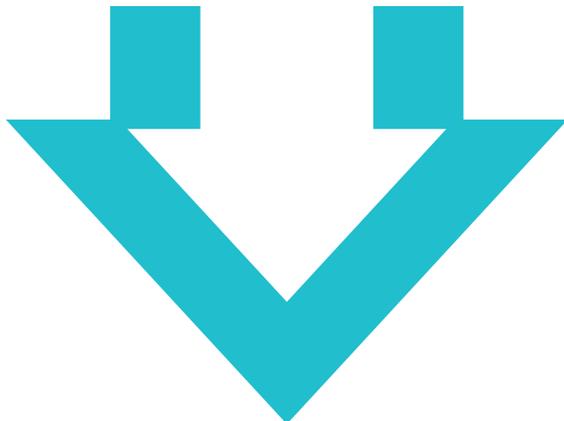
RESPONSABILITÉS DES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS CEN

INDICATEUR CLÉ POUR LA FRANCE

► 2^e pays le plus actif au CEN

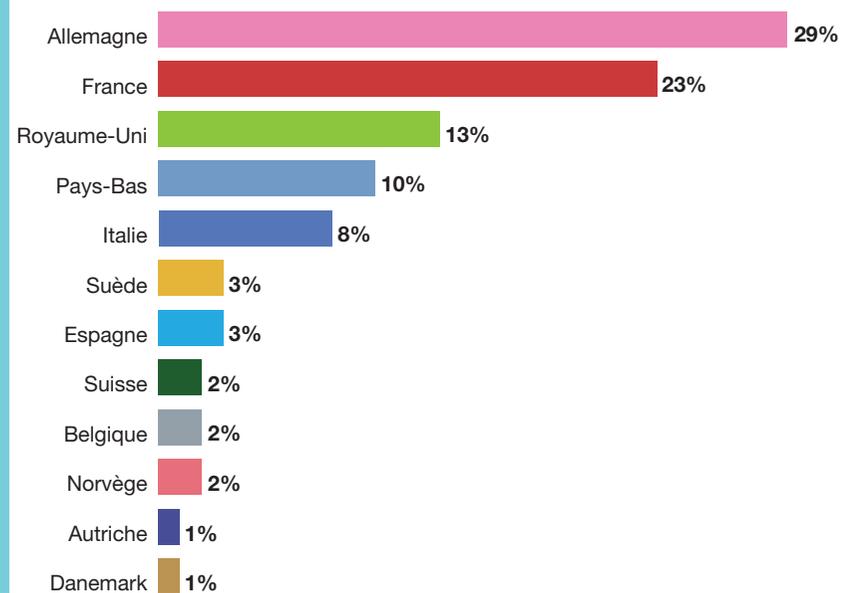
Gérant plus d'un **secrétariat de comité technique et sous-comité** sur cinq, la France conforte sa deuxième place au CEN, derrière l'Allemagne et devant le Royaume-Uni. Si elle n'a pas proposé de création de comités techniques en 2018, elle a repris le secrétariat de deux structures existantes :

- Un sous-comité sur les **plaques métalliques** au sein du comité technique sur les produits de couverture pour pose en discontinu et les produits de bardage (CEN/TC 128/SC 7), repris à la Belgique ;
- Un comité technique sur les **services de chirurgie esthétique** (CEN/TC 403), repris à l'Autriche ;



Par ailleurs, la France a pris le secrétariat du nouveau comité technique sur **le fer et l'acier** (CEN/TC 459). La création de ce comité a fait suite à l'intégration de l'ECISS, l'organisme associé chargé jusque-là de la normalisation européenne de l'acier, dans le CEN. L'ECISS a donc été transformé en comité technique du CEN et ses anciens comités sont devenus des sous-comités. Ce comité technique a suscité un fort intérêt puisque les cinq pays les plus actifs -Allemagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas et Italie - se sont portés candidats pour en assurer le secrétariat. La France a finalement été choisie, en rassemblant autant de voix en sa faveur que les quatre autres candidats réunis. Ce succès est un signe fort de la capacité d'influence de la France au niveau européen.

RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DU CEN EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



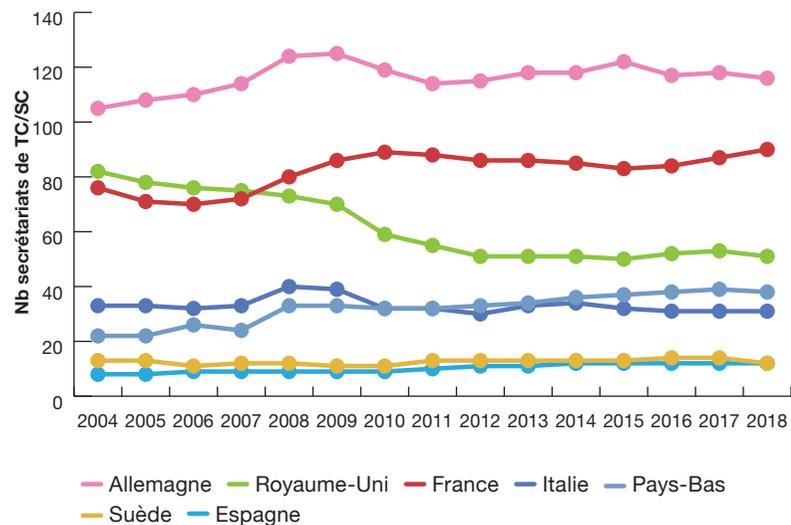
Les Membres du CEN témoignent de différents niveaux d'implication dans la normalisation européenne. À ce titre, on peut les classer en trois catégories :

- Les principaux animateurs du système, qui assurent plus de 80% des secrétariats : Allemagne et France (qui à elles seules gèrent la moitié des comités techniques et sous-comités) suivies du Royaume-Uni, dont le nombre de responsabilités diminue légèrement, sans qu'il soit encore possible d'y voir les conséquences du *Brexit*. Viennent ensuite les Pays-Bas et l'Italie.
- Sept autres membres participent également activement aux travaux en assurant plusieurs responsabilités techniques : la Suède, l'Espagne, la Suisse, la Belgique, la Norvège, l'Autriche et le Danemark (dans l'ordre décroissant du nombre de secrétariats gérés).
- Viennent enfin les pays moins impliqués dans la gestion des travaux techniques, avec un ou deux secrétariats seulement¹, ainsi que les membres qui ne gèrent aucune structure.

Malgré ces différences d'implication dans la gestion des travaux, le système de normalisation européen est le plus intégré au monde : la reprise obligatoire des normes européennes dans les collections nationales et le retrait des normes nationales contradictoires conduisent à une harmonisation de fait des normes européennes. La force du CEN et du CENELEC réside notamment dans la diversité de leurs Membres, qu'ils soient contributeurs actifs ou simples utilisateurs des normes. Par ailleurs, certains des Membres n'assurant pas ou peu de responsabilités techniques sont néanmoins impliqués dans les travaux et la gouvernance du CEN et peuvent porter des initiatives stratégiques pour l'ensemble de la communauté du CEN et du CENELEC.



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DU CEN DEPUIS 2004

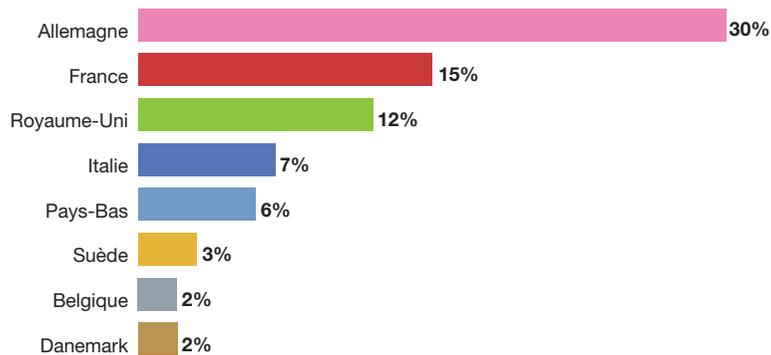


1. Il s'agit de la Finlande, l'Irlande, le Portugal, la République Tchèque, la Turquie, la Grèce et la Croatie.

SECRÉTARIATS DES GROUPES DE TRAVAIL CEN

Comme pour les comités techniques et sous-comités, la France occupe la deuxième place en termes de secrétariats des **groupes de travail** du CEN, derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni venant en troisième position. L'Italie est ici à la quatrième place, se maintenant devant les Pays-Bas.

RÉPARTITION DES ANIMATIONS DE GROUPES DE TRAVAIL DU CEN EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



Parmi les groupes de travail du CEN créés ou repris par la France en 2018, on peut noter :

- Au sein du comité technique sur les machines destinées à être utilisées avec des denrées alimentaires, un groupe de travail sur **les machines et équipements pour les abattoirs** (CEN/TC 153/WG 14) ;
- Au sein du comité technique sur les dispositifs médicaux non-actifs, un groupe de travail sur les **cathéters** (CEN/TC 205/WG 16) ;
- Au sein du comité technique sur les véhicules routiers, un groupe de travail sur **l'évaluation de la performance des systèmes portables de mesures des émissions** (CEN/TC 301/WG 16) ;
- Au sein du comité technique sur la conservation du patrimoine culturel, un groupe de travail sur **l'éclairage d'exposition des biens culturels** (CEN/TC 346/WG 15) ;
- Au sein du comité technique sur les nanotechnologies, un groupe de travail sur **le mesurage, la caractérisation et l'évaluation des performances** (CEN/TC 352/WG 1) ;
- Au sein du comité technique sur la performance énergétique des bâtiments, un groupe de travail sur **les normes liées à la directive « Performance énergétique des bâtiments »** (CEN/TC 371/WG 1) ;
- Au sein du comité technique sur les forages d'eau et de géothermie, un groupe de travail sur **les boucles de sondes géothermiques** (CEN/TC 451/WG 2).

L'ENJEU DES GROUPES DE TRAVAIL DU CEN PRÉPARANT DES NORMES HARMONISÉES

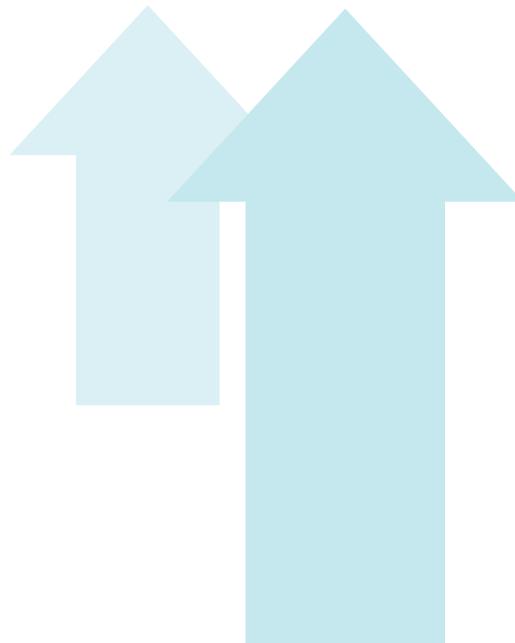
Comme pour les comités techniques, la responsabilité des groupes de travail est assurée par un binôme : d'un côté l'animateur qui, comme le président d'un comité, est issu des parties prenantes et qui conduit les travaux ; de l'autre le secrétariat, assuré par un organisme national de normalisation qui fournit un soutien logistique et une expertise en normalisation. À la différence des comités techniques cependant, l'existence d'un véritable secrétariat est optionnelle pour les groupes de travail, qui peuvent choisir de se contenter de l'animateur. Cette approche a le bénéfice d'une grande souplesse pour les groupes de travail, dont les membres s'organisent de la façon qui leur paraît la plus simple et efficace.

Dans le cas des normes harmonisées, le besoin d'avoir un pilote qui veille au respect des critères formels se fait sentir car il faut répondre aux exigences de la Commission européenne. C'est pourquoi le CEN demande désormais à ses membres nationaux de mandater un professionnel de la normalisation auprès de chaque groupe de travail chargé d'une norme harmonisée, qu'il dispose ou non d'un secrétariat. Le service apporté par ce professionnel ne se substitue pas au travail des experts techniques. Il s'agit de leur apporter la compétence qui leur manque pour répondre aux attentes nouvelles et renforcées des autorités publiques européennes.

LES COMITÉS TECHNIQUES CRÉÉS EN 2018 AU CEN

Aucun nouveau domaine d'activité n'a vu le jour en 2018, le seul comité technique créé, le CEN/TC 459, résultant de l'intégration au sein du CEN d'un organisme de normalisation associé, l'ECISS. Cette situation est sans doute conjoncturelle ; plusieurs nouvelles structures en cours d'approbation fin 2018 devraient commencer leurs activités en 2019.

Comités techniques CEN créés en 2018		Piloté par
CEN/TC 459	ECISS – Comité européen pour la normalisation du fer et de l'acier	France – AFNOR

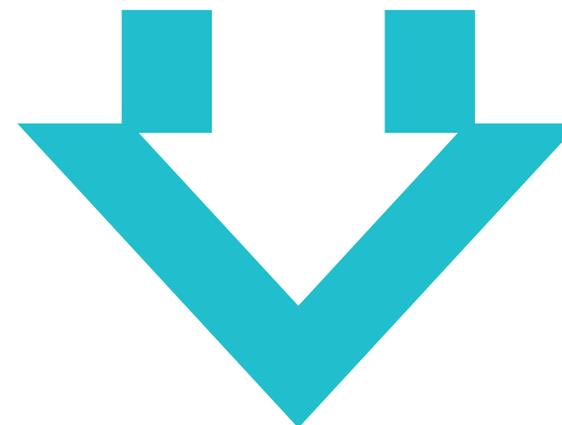


LES TRAVAUX DE NORMALISATION DU CENELEC

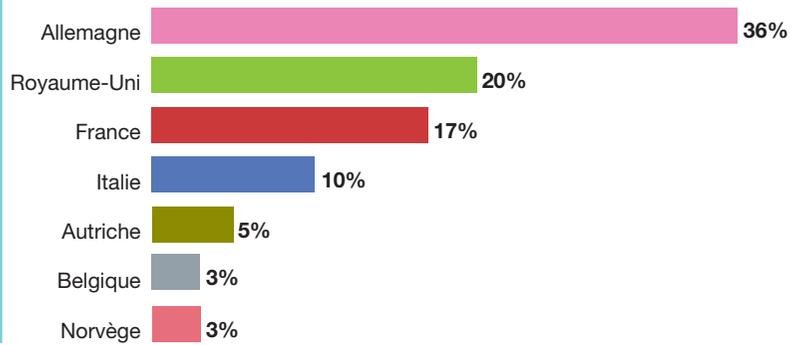
RESPONSABILITÉS DES STRUCTURES TECHNIQUES DU CENELEC

INDICATEUR CLÉ POUR LA FRANCE
 ▶ Top 3 au CENELEC

Au CENELEC, la France assure **17%** des secrétariats des structures techniques qui élaborent des normes. Elle occupe ainsi la troisième place, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni et devant l'Italie. Ce positionnement est stable depuis plusieurs années.

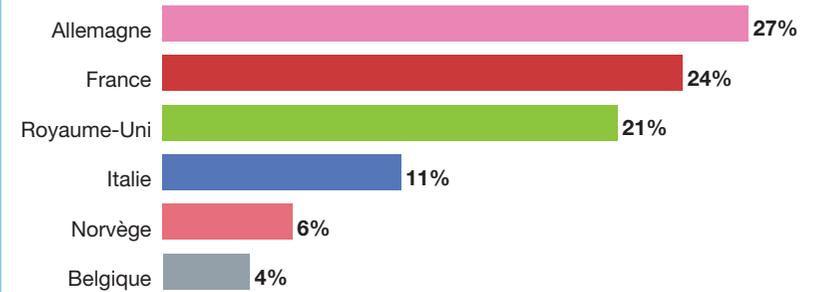


RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE STRUCTURES TECHNIQUES DU CENELEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)

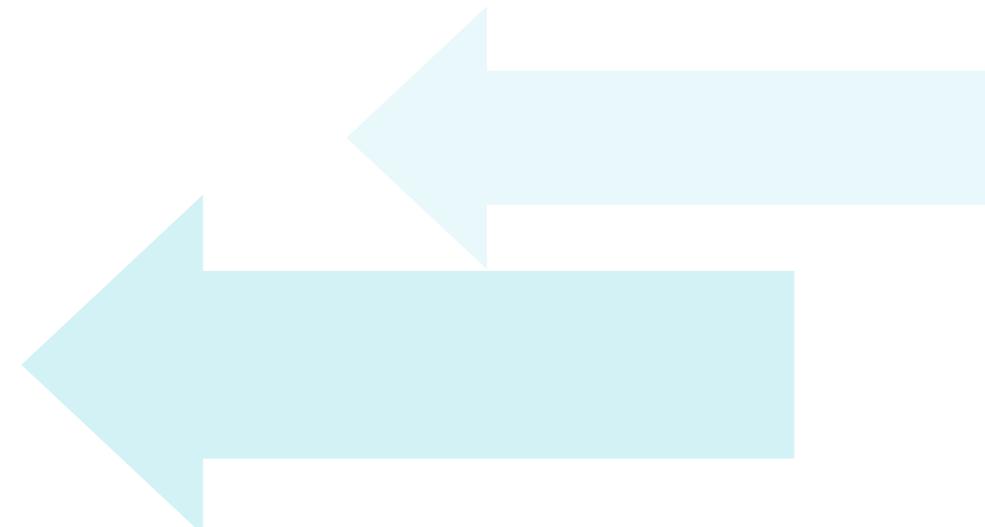
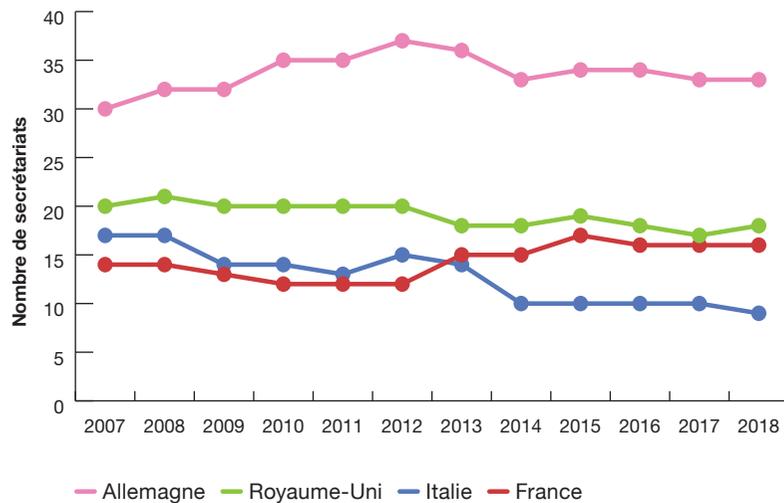


La France occupe la **2^e place** pour ce qui est des présidences des structures techniques du CENELEC. Les parties prenantes françaises assurent ainsi **24%** des présidences au CENELEC, derrière l'Allemagne et devant le Royaume-Uni et l'Italie.

RÉPARTITION DES PRÉSIDENTES DE STRUCTURES TECHNIQUES DU CENELEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE STRUCTURES TECHNIQUES DU CENELEC DEPUIS 2007



LES SECRÉTARIATS RAPPORTEURS

Les Secrétariats rapporteurs (SR) sont chargés d'assurer pour le compte du Bureau technique le suivi des travaux des comités et des sous-comités IEC lorsqu'il n'y a pas de structure technique européenne correspondante. Un Secrétariat rapporteur est pris en charge par un comité national du CENELEC. Il mène à bien les tâches qui lui sont dévolues en invitant tous les membres ainsi que les partenaires concernés à participer.

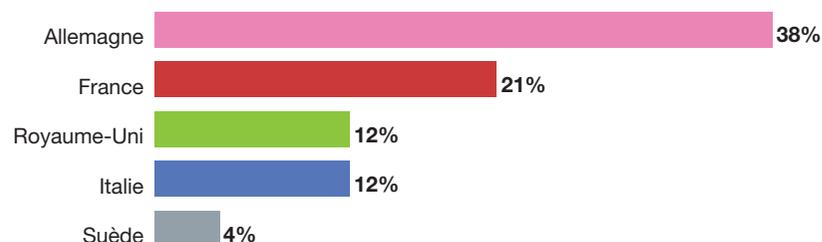
Le Secrétariat rapporteur est responsable :

- de l'examen systématique des documents établis dans son domaine de compétence,
- de la rédaction, le cas échéant, d'une Annexe ZZ, en vue de la citation de la norme au JOUE en soutien à la réglementation européenne, en impliquant si nécessaire les experts européens participant aux travaux internationaux en l'absence de TC/SC,
- de la vérification des publications dans son domaine de compétence, sur demande du Centre de gestion du CEN-CENELEC (CCMC).

Le pouvoir de proposition associé à ces trois axes de responsabilité fait du Secrétariat rapporteur un facteur d'influence sur la reprise au niveau européen de travaux internationaux, lorsqu'il n'y a pas de structure technique européenne dédiée.

La France se positionne ici en deuxième place avec 21% des Secrétariats rapporteurs, derrière l'Allemagne et loin devant le Royaume-Uni et l'Italie.

RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS RAPPORTEURS DU CENELEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LA GOUVERNANCE DE LA NORMALISATION EUROPÉENNE

INDICATEUR CLÉ POUR LA FRANCE

► Présidence française du CEN

La gouvernance du CEN et du CENELEC est structurée de manière similaire à celle de l'ISO et de l'IEC, avec deux niveaux de responsabilité, qualifiés de **gouvernance politique** et **gouvernance technique** (voir aussi « Présence française dans la gouvernance de la normalisation internationale », p. 12).

- La gouvernance politique est exercée par les **Conseils d'administration** (CA) du CEN et du CENELEC.
- Les questions relevant de la gouvernance dite « technique » sont quant à elles déléguées par les Assemblées générales et les Conseils d'administration aux **Bureaux techniques** (BT) du CEN et du CENELEC.

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU CEN ET DU CENELEC

La gouvernance politique du CEN et du CENELEC, hors sujets communs stratégiques traités par le Comité présidentiel, est assurée par les Conseils d'administration (CA). Les CA comptent chacun 13 membres, chargés d'agir selon les intérêts de l'association. Les Présidents du CEN et du CENELEC président leurs CA respectifs, aux côtés des trois Vice-présidents. Afin de s'assurer que les CA reflètent bien la diversité de la normalisation européenne, les 34 Membres sont répartis en différents groupes, selon leur PIB et leur population. Les membres du CA sont élus par l'Assemblée générale au sein de chacun de ses groupes. Chaque membre du CA est élu

pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois. Les quatre pays du premier groupe, les plus impliqués dans les travaux de normalisation, à savoir l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, sont représentés de manière permanente.

Au 1^{er} janvier 2019, les Membres nationaux formant le Conseil d'administration du CEN sont les suivants (en gras les nouveaux membres élus en 2019) : Allemagne (DIN), **Autriche (ASI)**, France (AFNOR), Irlande (NSAI), Italie (UNI), Norvège (SN), Pays-Bas (NEN), **Roumanie (ASRO)**, Royaume-Uni (BSI), **Serbie (ISS)**, Slovénie (SIST), Suède (SIS). À ces douze membres issus des organismes de normalisation nationaux s'ajoute le Président français du CEN, Vincent LAFLÈCHE ; deux Français siègent donc au CA. Au CENELEC, comme à l'IEC, les membres du Conseil d'administration sont généralement des représentants des parties prenantes (industries, fédérations professionnelles ou opérateurs de réseaux). Au 1^{er} janvier 2019, les représentants élus au Conseil d'administration du CENELEC sont originaires des pays suivants: Allemagne, Belgique, Chypre (nouveau membre élu en 2019), Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Malte, Norvège, Pologne, Royaume-Uni, Suède.

Les trois réunions annuelles des CA du CEN et du CENELEC ont lieu en même temps et au même endroit, de manière à pouvoir tenir également une session commune, où les sujets d'intérêt commun peuvent être discutés et décidés.

LES BUREAUX TECHNIQUES DU CEN ET DU CENELEC

Les **Bureaux techniques** (BT) du CEN et du CENELEC sont en charge de la gouvernance technique. Ils sont notamment responsables de la création de nouveaux domaines d'activité, de la bonne gestion des travaux techniques menés par les comités techniques du CEN et du CENELEC et des évolutions des règles d'élaboration et de rédaction des normes.

Ils sont composés de l'ensemble des 34 Membres du CEN ou du CENELEC, auxquels s'ajoutent des observateurs, qui peuvent varier selon les sujets abordés :

- Des personnalités chargées par le BT du pilotage d'activités sectorielles ;
- Des organisations professionnelles à caractère sectoriel, tel qu'Orgalim¹ (pour le CEN et le CENELEC), la FIEC² (pour le CEN), CECAPI, EURELECTRIC ou APPLiA Europe³ (pour le CENELEC) ;
- Des organisations représentant les parties prenantes sociétales (ANEC pour les consommateurs, ECOS pour les associations environnementales et ETUC pour les syndicats de salariés) ainsi que les PME (SBS)⁴ ;
- D'autres organisations européennes ou internationales de normalisation, telles que l'ETSI, l'ISO ou l'IEC ;
- La Commission européenne (CE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE).

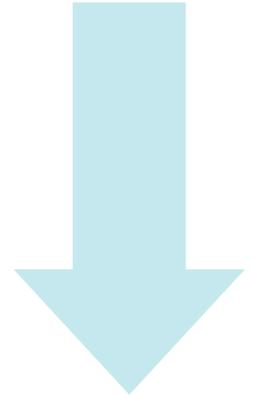
Depuis 2016, les Bureaux techniques du CEN et du CENELEC, à l'instar des Conseils d'administration, organisent deux de leurs réunions annuelles en même temps, afin qu'une session commune puisse avoir lieu pour décider des sujets communs. À ces réunions organisées en parallèle s'ajoutent, pour le CEN, deux à trois réunions annuelles du groupe du BT pour la gestion des comités techniques (Technical Committees Management Group - BT/TCMG). Par délégation, celui-ci prend les décisions sur les activités opérationnelles relatives à la vie des comités techniques. Y participent de facto les membres assurant des secrétariats de comités techniques, et en particulier AFNOR (France), BSI (Royaume-Uni), DIN (Allemagne), DS (Danemark), NEN (Pays-Bas), SIS (Suède), UNE (Espagne) et UNI (Italie).

1. Association européenne des industries d'ingénierie (Orgalim).

2. Fédération européenne de l'industrie de la construction (FIEC).

3. Comité européen des constructeurs d'appareillage électrique d'installation (CECAPI) ; Union de l'industrie de l'électricité (EURELECTRIC) ; Comité européen des constructeurs d'appareils domestiques (APPLiA Europe).

4. Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation (ANEC) ; Organisation citoyenne environnementale européenne pour la normalisation (ECOS) ; Confédération européenne des Syndicats (ETUC) ; Small Business Standards (SBS).



LE COMITÉ PRÉSIDENTIEL

Depuis 2010, le CEN et le CENELEC ont rapproché leur gouvernance et leur fonctionnement. Cela s'est notamment traduit par la mise en place d'un secrétariat commun aux deux organisations, le CCMC (Centre de gestion du CEN et du CENELEC) et d'une instance de pilotage et de coordination commune, le **Comité présidentiel**. Celui-ci est chargé d'examiner les sujets stratégiques communs aux deux organisations, tels que :

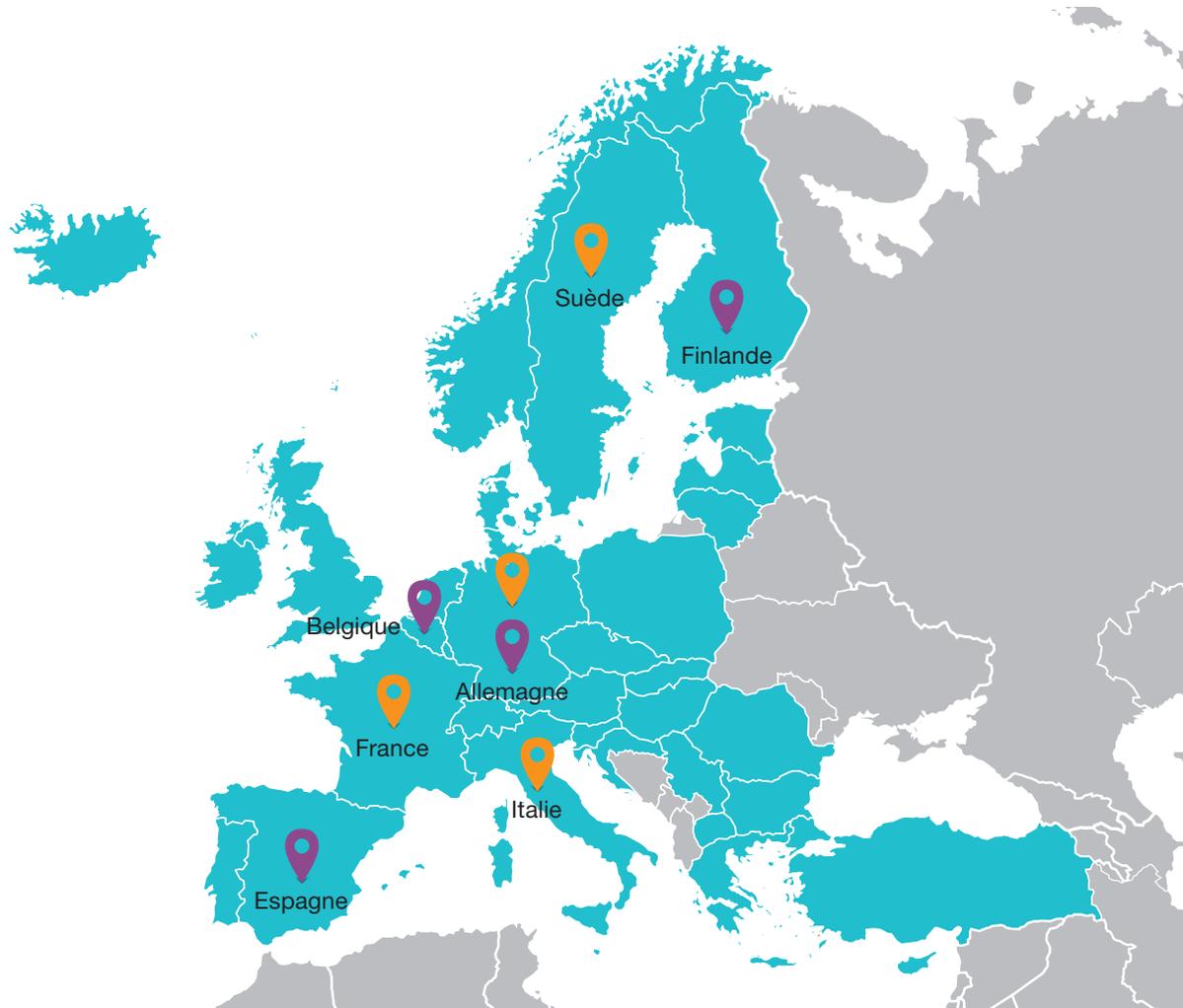
- Les demandes d'adhésion de nouveaux membres,
- Les relations avec les institutions européennes,
- La représentation des intérêts sociétaux, et
- L'innovation et la recherche.

Le Comité présidentiel est composé de huit membres : les Présidents du CEN et du CENELEC, qui sont généralement choisis parmi les parties prenantes, ainsi que les Vice-Présidents de chacune des organisations pour les questions politiques, techniques et financières, qui sont choisis par les Assemblées générales parmi les membres des Conseils d'administration. À ces huit personnes s'ajoute, le cas échéant, le « Président élu » du CEN ou du CENELEC, qui prend ses fonctions l'année suivante

Le Président du CEN et celui du CENELEC président à tour de rôle pendant une année le Comité présidentiel. En 2019, c'est le Président du CENELEC, M. Dany STURTEWAGEN, qui assure cette fonction.

Composition du Comité présidentiel CEN-CENELEC – 2019

	CEN	CENELEC
Président	M. Vincent LAFLÈCHE – France	M. Dany STURTEWAGEN – Belgique
Vice-Président politique	M. Christoph WINTERHALTER – Allemagne	M. Bernhard THIES – Allemagne
Vice-Président technique	M. Ruggero LENSI - Italie	M. Francisco Javier GARCÍA DÍAZ – Espagne
Vice-Président finances	M. Thomas IDERMARK – Suède	M. Kimmo SAARINEN – Finlande
Directrice générale CEN-CENELEC	Mme Elena SANTIAGO CID	



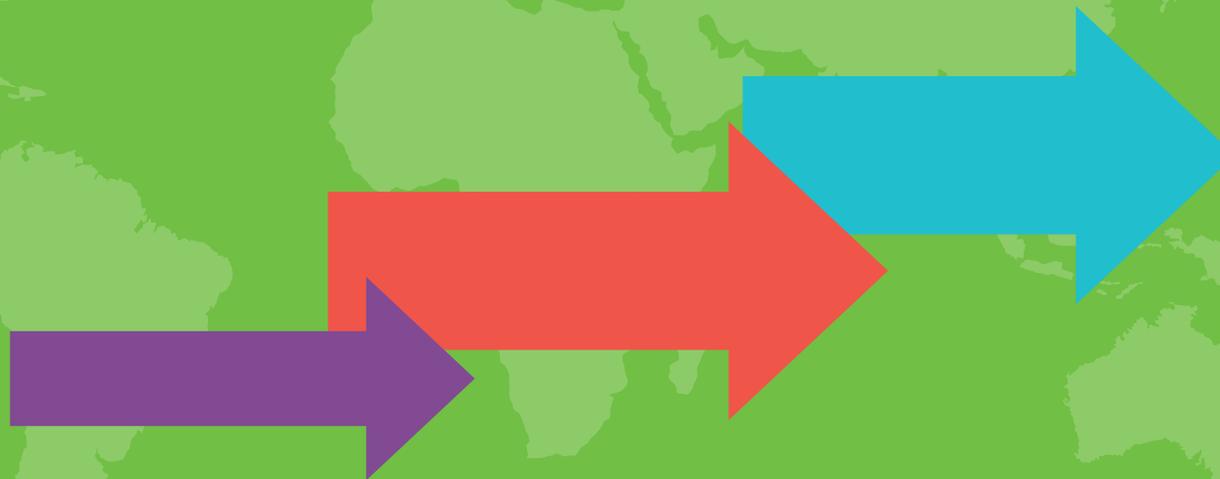
LÉGENDE :

En turquoise : les 34 membres du CEN et du CENELEC

 les pays des membres du CEN exerçant une responsabilité dans la gouvernance du CEN en 2019

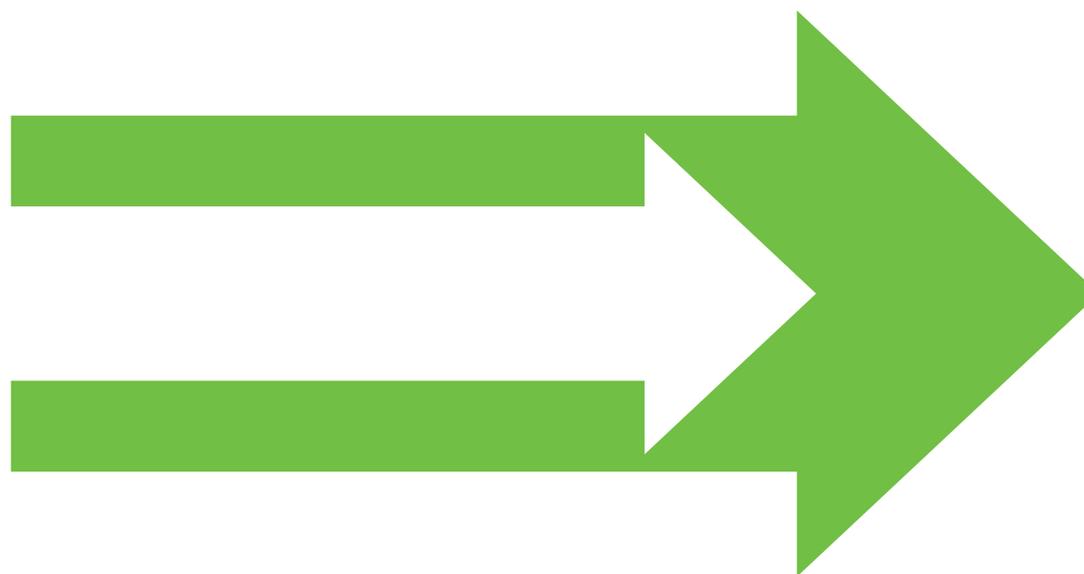
 les pays des membres du CENELEC exerçant une responsabilité dans la gouvernance du CENELEC en 2019

ANALYSE SECTORIELLE



SOMMAIRE

Agroalimentaire	30
Biens de consommation, sports et loisirs.....	32
Construction et urbanisme.....	34
Électrotechnologies	37
Environnement et responsabilité sociétale.....	39
Gaz, pétrole et utilisation rationnelle de l'énergie.....	41
Grand cycle de l'eau	43
Information et communication numérique.....	45
Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux	47
Management et services.....	50
Santé et action sociale.....	52
Santé et sécurité au travail.....	54
Transport et logistique.....	56



AGROALIMENTAIRE

La France est restée, sur la période 2017-2018, le pays le plus actif à l'ISO dans le secteur Agro-alimentaire. Elle détient notamment le secrétariat du comité technique sur les **produits alimentaires** (ISO/TC 34), ce qui fait d'elle un acteur incontournable du secteur. Si sa part des responsabilités (secrétariats de comités techniques, sous-comités et animation de groupes de travail) a diminué depuis 2016, passant de 21% à 17%, cela reste nettement au-dessus de son poids global. L'implication de la Chine a quant à elle progressé, dépassant celle du Royaume-Uni. On note également qu'alors que le Japon est en retrait dans le secteur, la sixième place du top 6 est occupée par l'Iran, qui détient notamment des responsabilités dans le secteur des cosmétiques.

Au cours de la période 2017-2018, la France a acquis un nouveau secrétariat ISO dans le domaine couvert par le CoS Agro-alimentaire : elle a en effet proposé avec succès la création d'un comité de projet sur la Clarté du verre (ISO/PC 320 Verrerie, objets de décoration, bijouterie et luminaires en verre – **Clarté du verre** – Classification et méthode d'essai). Bien que de nombreux types de produits en verre soient concernés par les travaux, l'initiative émanait à l'origine des experts du domaine des ustensiles de cuisine et le suivi du comité de projet est donc rattaché à leur commission de normalisation nationale et, à travers elle, au CoS Agro-alimentaire. Comme tous les comités de projet, l'ISO/PC 320 a un programme de travail réduit, avec une seule norme en préparation, et il devrait être dissout après la publication de celle-ci.

Les deux années passées ont également vu des évolutions au sein du comité technique **Produits alimentaires** (ISO/TC 34) dont la France assure le secrétariat en jumelage avec le Brésil. En 2017, un nouveau sous-comité consacré aux **produits apicoles** (ISO/TC 34/SC 19) a été créé sur proposition chinoise. Il couvrira l'ensemble du processus et de la circulation des produits apicoles, avec des normes liées aux produits, aux pratiques d'apiculture, aux méthodes d'essai ou au stockage et au transport. La France s'implique dans les travaux en tant que membre P (participant).

En revanche, une autre proposition de création de sous-comité du TC 34 a échoué en 2018. La Corée du Sud souhaitait lancer des travaux de normalisation sur **la bière**. Ceux-ci auraient englobé de nombreux aspects : terminologie, conditionnement et distribution, qualité et traitement des matières premières, emballage et étiquetage, méthodes d'essais sur la qualité et la sécurité, exigences de sécurité sur les équipements tels que les dispositifs de distribution, analyse sensorielle. Pourtant, alors que la bière est la boisson alcoolisée la plus consommée dans le monde et la troisième boisson la plus populaire après l'eau et le thé, la proposition n'a pas rassemblé un intérêt suffisant de la part des autres pays. En France, les acteurs n'ont pas vu la valeur ajoutée de tels travaux et se sont opposés à la proposition sud-coréenne.

Par ailleurs, le TC 34 a vu la création directement sous sa responsabilité de plusieurs nouveaux groupes de travail sur des sujets tels que :

- **la responsabilité sociétale et la durabilité** dans le secteur agroalimentaire, proposé par la France (ISO/TC 34/WG 21) ;
- **les antimicrobiens naturels**, piloté par l'Iran (ISO/TC 34/WG 22) ;
- **les produits alimentaires adaptés aux végétariens/végétaliens**, porté par la Suisse (ISO/TC 34/WG 23).

Au niveau européen, la place de la France est plus en retrait, à la troisième place avec 13% des responsabilités, en-dessous de son poids global. Le secteur est largement dominé par les Pays-Bas, qui assurent pas moins de 43% des secrétariats de comités techniques et groupes de travail, loin devant l'Allemagne (24%). Le Royaume-Uni et l'Italie, quant à eux, sont moins impliqués dans le secteur, et laissent la quatrième place au Danemark.

L'année 2017 a vu plusieurs créations de structure au CEN dans le périmètre du CoS Agro-alimentaire, dont une majorité à l'initiative de la France. Celle-ci a ainsi été à l'origine de la création du comité technique sur les **compléments nutritionnels compatibles avec la prévention du dopage** (CEN/TC 453). L'objectif des travaux de ce comité est de garantir la transparence des informations fournies sur les substances présentes dans les compléments

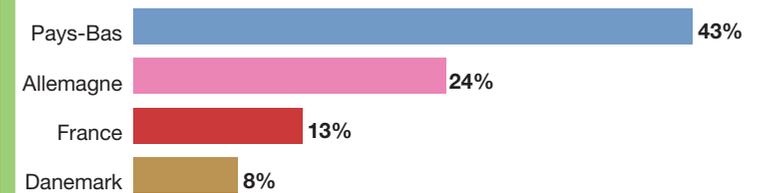
nutritionnels à destination des sportifs qui peuvent occasionner des résultats positifs lors des tests anti-dopage.

La France a également créé et pris le secrétariat du comité technique sur **les biostimulants des plantes et micro-organismes agricoles** (CEN/TC 455). Les biostimulants sont des produits à base de substances ou de micro-organismes, qui stimulent les processus nutritionnels des plantes (à la différence des engrais qui, eux, apportent des nutriments). Il s'agit d'un domaine émergent ; le comité technique aura donc pour objectif de normaliser l'échantillonnage, les dénominations, les spécifications (y compris en matière de sécurité), le marquage et les méthodes de test permettant de valider les allégations du produit. Ces travaux sont complémentaires à l'action réglementaire pour la révision du règlement européen sur les fertilisants.

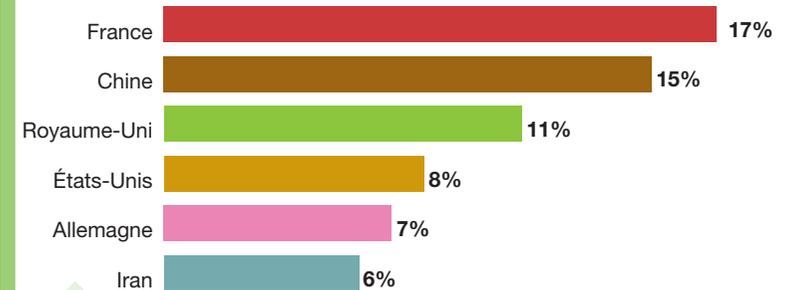
En plus de ces structures à secrétariat français, les Pays-Bas ont proposé un nouveau comité technique sur **les algues et les produits issus des algues** (CEN/TC 454). L'industrie des algues est en développement alors que les usages se multiplient, par exemple pour l'alimentation ou dans le domaine des cosmétiques. En parallèle, de nouvelles réglementations européennes sont en préparation. Le comité technique aura aussi pour tâche de répondre aux demandes de normalisation de la Commission européenne.

L'année 2018 a vu une accalmie globale dans les créations de comités techniques au CEN. La deuxième moitié de l'année a cependant été marquée par une proposition allemande de comité sur **l'authenticité des denrées alimentaires**. L'objectif est d'assurer un meilleur contrôle des allégations faites sur les produits alimentaires, pour vérifier qu'un produit est effectivement ce qu'il est prétendu être. Cette proposition fait bien sûr écho à de récents scandales de dimension européenne, comme celui de la viande de cheval commercialisée sous l'étiquette de viande bovine. Cette proposition allemande a été approuvée par les membres du CEN et le nouveau comité technique (CEN/TC 460) a été créé début 2019.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO



BIENS DE CONSOMMATION, SPORTS ET LOISIRS

Dès 2016, le développement des réflexions au niveau ISO sur **l'économie collaborative et l'économie du partage** avait été identifié comme une tendance centrale. Ces réflexions se sont poursuivies en 2017 et 2018, dans le cadre d'un accord d'atelier (IWA). Ce type de livrables ISO, souvent réservé aux sujets encore peu matures, permet d'élaborer un document en peu de temps mais avec un niveau d'exigences en termes de consensus et d'ouverture moindre qu'une norme.

L'économie collaborative et du partage était un des grands thèmes de la Stratégie française de normalisation 2016-2018. La France a donc participé aux travaux de l'atelier, profitant de l'occasion pour mobiliser au niveau national des parties intéressées peu familières de la normalisation. Les travaux ISO ont abouti en septembre 2017 avec la publication de l'accord d'atelier « Principes directeurs et cadre de travail pour l'économie du partage ».

Après le temps de l'atelier est venu le temps de la norme. Le Japon a pris l'initiative sur cette thématique en proposant la création d'un nouveau comité technique sur le sujet. Le Japon a, dès le départ, pris soin d'informer les membres les plus influents de l'ISO de sa démarche pour recueillir leurs commentaires. La France a ainsi été consultée très en amont et a pu formuler un avis positif sur la proposition. Le nouveau comité **Économie du partage** (ISO/TC 324) a officiellement été créé dans les premiers jours de janvier 2019.

Toutes les nouvelles initiatives à l'ISO n'ont pas connu le même succès. La Chine a notamment essuyé un échec en proposant de créer un nouveau comité technique sur **les instruments de musique**. Cette proposition a été très largement désapprouvée ; les Membres ont notamment pointé du doigt un besoin mal défini et un champ d'application trop large. Une démarche similaire à celle adoptée par le Japon mais aussi par la France dans d'autres domaines, visant à consulter les autres pays et à leur expliquer le projet, aurait peut-être été plus efficace.

Autre nouveau sujet international, porté cette fois-ci par un pays européen : les Pays-Bas ont proposé le lancement d'un accord d'atelier sur **la détection des OGM dans le coton et les textiles**. Bien que la France ait soutenu la proposition, celle-ci a rencontré des résistances de la part de plusieurs membres, qui ont noté que les travaux risquaient de toucher à des domaines, à commencer par le textile, où l'activité de normalisation est établie de longue date. Le lancement de l'atelier a finalement été approuvé, à condition que des liaisons soient établies avec les comités techniques sur les produits alimentaires (ISO/TC 34) et sur les textiles (ISO/TC 38). Ces comités devront également s'entendre pour savoir qui sera responsable de la maintenance du document, une fois qu'il sera publié.

Au-delà des créations de nouveaux sujets, la répartition des responsabilités des comités techniques et sous-comités ISO dépendant du périmètre du CoS Biens de consommation, sports et loisirs, est restée globalement stable en 2017-2018. On peut toutefois noter l'abandon par les États-Unis du secrétariat du comité sur **les fourneaux et foyers de cuisson propres** (ISO/TC 285) et sa reprise par le Kenya. Il s'agit du premier secrétariat de comité technique pour ce pays, dont est issu le Président élu de l'ISO, M. Eddy NJOROGÉ.

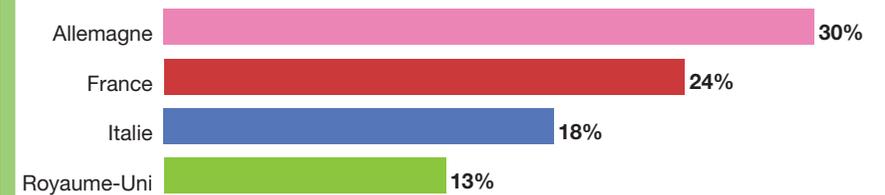
La France, quant à elle, conserve sa quatrième place des pays les plus actifs, derrière les États-Unis, la Chine et l'Allemagne, avec 9% des responsabilités de comités techniques, sous-comités et secrétariats de groupes de travail – ce qui correspond à son poids global à l'ISO. Elle a pu renforcer sa position avec la réactivation du sous-comité sur la luminescence au sein du comité technique **Horlogerie** (ISO/TC 114/SC 5). Ce sous-comité à secrétariat français était en sommeil depuis 2005. Il a été « réveillé » pour réviser la norme ISO 17514 *Instruments de mesure du temps – Dépôts photoluminescents – Méthodes d'essai et exigences*, qui lui était rattachée. Même là où la France n'exerce pas de responsabilité, elle peut se montrer influente. En 2017, le domaine des sports de voile en a fourni une illustration.

L'Allemagne a proposé la création d'un nouveau groupe de travail sur le **kitesurf**, dont elle a pris le secrétariat ; pourtant, c'est bien à partir d'une norme française que les travaux ont débuté.

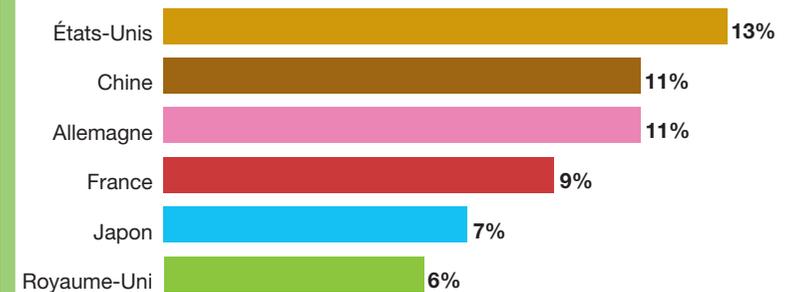
Au niveau européen, la France conserve sa deuxième place derrière l'Allemagne et devant l'Italie en termes de responsabilités de comités techniques et groupes de travail. Avec 24% des secrétariats, elle est même au-dessus de son poids global.

La France mène notamment les travaux européens sur un sujet stratégique, celui de la **micro-mobilité électrique**. Les trottinettes électriques, gyropodes et autres engins de déplacements personnels électriques sont aujourd'hui un marché florissant... mais suscitent également débats et interrogations concernant leur mise en circulation, la sécurité des utilisateurs et la réglementation applicable. La future norme européenne, la première sur ce secteur, aura pour objectif de garantir la qualité et la sécurité des engins mis sur le marché.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO



CONSTRUCTION ET URBANISME

MAINTIEN DE L'INFLUENCE DES PAYS LES PLUS ACTIFS

Le pays le plus impliqué en nombre de pilotage de structures techniques (comités techniques et groupes de travail) du CEN est, comme les années précédentes, l'Allemagne. À l'ISO, la première place est toujours occupée par les États-Unis.

La place de la France est aussi stable : comme à fin 2016, la France est en seconde position au CEN derrière l'Allemagne et en quatrième à l'ISO, derrière le Japon et le Royaume-Uni. La place de la Chine reste faible (4% par rapport à sa moyenne ISO tous secteurs confondus (10,3% des comités techniques et 7% des groupes de travail).

À noter qu'au CEN, la place du Royaume-Uni est importante dans le périmètre correspondant au CoS Construction et urbanisme : il assure la responsabilité de 13,8% des comités techniques et groupes de travail du CEN de la construction et de l'urbanisme (contre 13% des comités techniques du CEN tous secteurs confondus). Les Britanniques ont notamment repris en octobre 2017 le secrétariat du comité du CEN Matériaux pour les routes (CEN/TC 227), remis à l'encans par l'Allemagne, et gèrent en particulier les groupes stratégiques européens (Forum sectoriel construction ou encore CEN/BT WG9 sur les normes harmonisées sous Règlement Produits de Construction).

PLACE IMPORTANTE DE LA NORVÈGE

Les pays du nord de l'Europe sont de longue date fortement impliqués dans la normalisation des secteurs rattachés au CoS Construction et urbanisme. Le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède assurent environ 10% des secrétariats de comités techniques et groupes de travail, tant au CEN qu'à l'ISO. La Norvège en particulier occupe une place importante en termes de responsabilités de structures techniques CEN et ISO : l'organisme norvégien de normalisation pilote 6,7% des comités techniques et groupes de travail ISO du secteur et 4,4% au CEN.

La place de la Norvège est notamment en croissance au niveau européen. En effet, l'organisme allemand de normalisation a souhaité se désengager en janvier 2018 du secrétariat et de la présidence de comité européen **Béton et produits relatifs au béton** (CEN/TC 104) et de son sous-comité Béton – spécification, performance, production et conformité (CEN/TC 104/SC 1). La France s'était portée candidate pour assurer la responsabilité de ces structures mais la Norvège a remporté les suffrages d'une majorité de membres du CEN en août 2018.

La Norvège pilote également le comité technique du CEN en charge de la modélisation des données du bâtiment (BIM) (CEN/TC 442). Créé en 2015, ce comité assure la reprise de normes ISO notamment sur les formats d'échanges de données mais aussi, sous impulsion et animation française, le développement de normes structurantes telles que la gestion des propriétés des dictionnaires. La France, est également à l'origine du travail et de la réflexion pour positionner le rôle horizontal du CEN/TC 442 vis-à-vis d'autres comités techniques qui s'intéresseraient au BIM - qu'il s'agisse de comités techniques produits mais aussi d'autres comités transverses portant sur l'acoustique (CEN/TC 211) ou le développement durable (CEN/TC 350 – Contribution des ouvrages de construction au développement durable).

Un défi clé pour le succès des normes en cours d'élaboration par le CEN/TC 442 sur le BIM est la bonne prise en compte des besoins des utilisateurs du domaine de la construction alors qu'une large part des parties prenantes impliquées dans ce comité européen a principalement des compétences liées aux outils numériques du BIM. Réunir ces différents acteurs est un enjeu majeur où la normalisation, aux niveaux national, européen et international, a une valeur ajoutée forte pour accompagner le développement du BIM.

À l'ISO c'est également l'organisme norvégien de normalisation qui pilote à la fois le comité technique de la construction (ISO/TC 59 Bâtiments et ouvrages de génie civil) et son sous-comité sur le BIM (ISO/TC 59/SC 13 Organisation et numérisation des informations relatives aux bâtiments et ouvrages de génie civil, y compris modélisation des informations de la construction (BIM)).

FORTES DIFFICULTÉS CONCERNANT LES NORMES EUROPÉENNES EN SOUTIEN AU RÈGLEMENT DE L'UE SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION (RPC)

L'actualité au niveau européen en 2017 et 2018 dans le périmètre correspondant au CoS Construction et urbanisme a été entre autre marquée par le faible nombre de normes européennes dont la référence est citée au Journal officiel de l'UE (JOUE) pour venir en soutien au Règlement de l'UE sur les produits de construction¹. Dans le même temps les comités techniques du CEN sur les produits de construction sont fortement mobilisés par l'élaboration et la révision de normes et de réponses aux demandes de normalisation de la Commission européenne, avec des résultats estimés insatisfaisants pour la période 2017 et 2018. De nombreuses actions sont en cours entre organismes de normalisation, fédérations professionnelles et pouvoirs publics européens et nationaux pour essayer de débloquer la situation.

Plusieurs demandes de normalisation de la Commission européenne sur des produits de construction sont également en cours de préparation ; il s'agit pour l'essentiel de révision de demandes existantes qui mobilisent les comités et groupes de travail existants.

Un projet de demande de normalisation de la Commission européenne sur les **explosifs à usage civil** présenté à l'été 2018 à une étape encore très amont a provoqué une relance de l'activité du comité technique CEN sur le sujet (CEN/TC 321, à secrétariat espagnol), ainsi que de la commission française.

1. Pour cela, la Commission européenne, après examen de la norme et du dossier d'évaluation de la norme réalisé par un consultant, prend la décision de citer la référence de la norme au JOUE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'activité au niveau CEN et ISO en 2017 et 2018 a également été, comme les deux années précédentes, fortement portée par les thématiques du développement durable et de l'efficacité énergétique.

Ainsi en juin 2017 a été publiée la norme volontaire cadre pour la méthodologie d'évaluation de la performance énergétique bâtiment, la **NF EN ISO 52000-1** Performance énergétique des bâtiments – Évaluation cadre PEB – Partie 1 : cadre général et modes opératoires. La France a par ailleurs repris le groupe de travail européen à l'origine de ce travail.

Après la publication en 2016 de la norme ISO phare, à pilotage français, sur le développement durable au service des communautés territoriales (NF ISO 37101), les discussions au niveau européen se poursuivent sur la thématique des **villes et communautés durables et intelligentes**. Le forum sectoriel CEN-CENELEC-ETSI sur ce sujet, groupe sous responsabilité française, s'implique entre autres dans les discussions et réflexions portées par la Commission européenne sur le sujet.

Outre la présidence et le secrétariat du sous-comité ISO sur le « Développement durable dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil » (ISO/TC 59/SC 17), au sein duquel de nouveaux sujets sont apparus à l'ISO tels que **l'intégration des EPD² dans le BIM et la résilience des bâtiments et les ouvrages de génie civil**, la France assure le secrétariat du comité technique du CEN sur **la contribution des ouvrages de construction au développement durable** (CEN/TC 350) avec une présidence finlandaise. Or, 2017 et 2018 ont notamment été marquées par le fait de devoir ajouter dans les normes européennes venant en soutien au Règlement de l'UE sur les produits de construction (RPC) des dispositions qui visent la réalisation d'ouvrages de construction respectant les principes du développement durable (exigence 7 du RPC). Pour ces modalités « environnementales » qui restent à définir, une hypothèse est d'utiliser les déclarations environnementales établies selon la norme européenne EN 15804 pour évaluer l'impact environnemental des produits de construction. Les déclarations environnementales des produits de construction deviendraient ainsi une obligation européenne, et intégreraient le marquage CE des produits de construction. Ce sujet reste en discussion.

2. EPD, Environmental Product Declaration. Une EPD se base sur la réalisation d'une ACV (Analyse du Cycle de Vie) des produits de construction vendus sur le marché européen, régie par la norme EN 15804.

La demande de normalisation (mandat M/350) relative à l'évaluation de la performance environnementale intégrée des bâtiments a fait l'objet en 2017 d'un amendement avec un impact considérable sur les travaux de normalisation du CEN/TC 350. En effet, cet amendement demande le développement de nouvelles normes relatives à l'utilisation rationnelle des ressources dans le secteur de la construction, et surtout la révision ou l'amendement des normes existantes, et en particulier, entre autres, les normes volontaires phares que sont l'EN 15978 et l'EN 15804+A1. L'objectif est de l'aligner avec la démarche PEF (*Product environmental footprint / empreinte environnementale des produits*) de la Commission européenne.

Enfin, beaucoup de constructions de plus de 50 ans étant en cours de rénovation, le CEN/TC 350 a décidé de s'y intéresser en établissant un nouveau groupe de travail, à animation norvégienne, dont l'objectif est la rédaction d'une norme sur la **rénovation durable** (CEN/TC 350 WG/8).

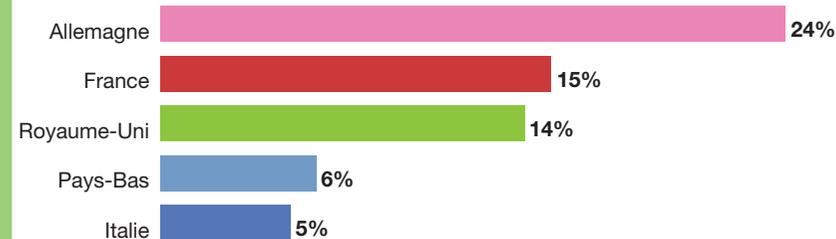
INGÉNIERIE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

À l'ISO, les acteurs français se sont notamment particulièrement impliqués dans l'élaboration d'une norme volontaire ISO sur l'ingénierie de la sécurité incendie. Le rôle de la sécurité incendie des structures est de s'assurer que les éléments d'une structure dans un ouvrage sont en mesure d'empêcher ou de retarder la propagation du feu et la ruine structurale afin de ne pas compromettre les objectifs de sécurité incendie tels que la sécurité des personnes (pour les occupants et les sapeurs-pompiers), la sauvegarde des biens, la continuité des activités, la conservation du patrimoine et la préservation de l'environnement.

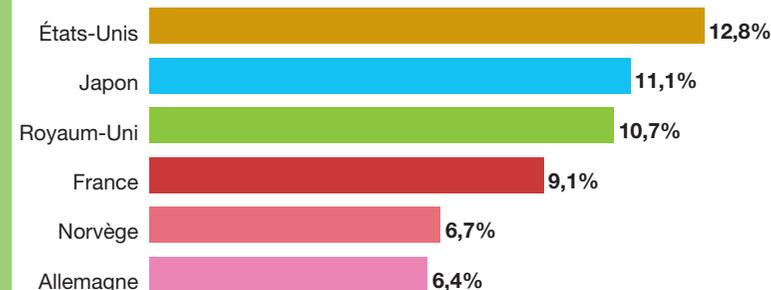
Traditionnellement, la plupart des conceptions pour la sécurité incendie des structures reposent sur des exigences prescriptives établies par des réglementations, des codes de construction et leurs normes associées. La norme ISO 24679-1 **Ingénierie de la sécurité incendie – Performances des structures en situation d'incendie**, préparée sous la responsabilité du sous-comité ISO Ingénierie de la sécurité incendie (ISO/TC 92/SC 4) à secrétariat AFNOR décrit une méthodologie pour l'application d'une approche d'ingénierie à l'évaluation de la tenue au feu des structures en situation d'incendies réels. Cette méthodologie couvre le déroulement

complet d'un incendie réel (y compris la phase de refroidissement) et permet de ne plus prendre en compte uniquement des éléments individuels mais d'inclure le comportement de l'ensemble du système structural. Ce nouveau document est illustré par des exemples d'application. La norme a été publiée en janvier 2019.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO



ÉLECTROTECHNOLOGIES

En 2017-2018, la France a conservé sa place en tant qu'acteur majeur de la normalisation internationale et européenne dans le domaine des électrotechnologies. À l'IEC, elle s'affirme comme le troisième pays le plus actif, derrière l'Allemagne et les États-Unis. En 2017, la France a dû cependant céder sa deuxième place en termes de secrétariats aux États-Unis, qui la talonnaient jusqu'ici de très près. L'année 2018 a en revanche vu une confirmation des rapports de force entre les différents pays. La France continue à devancer le Royaume-Uni, le Japon et l'Italie. La Chine, quant à elle, reste en retrait et ne montre pas à l'IEC la dynamique dont elle fait preuve à l'ISO.

Au niveau européen, la France a gardé sa troisième place en termes de secrétariats, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. La perspective du Brexit pourrait faire espérer dans les prochaines années une baisse de l'implication du Royaume-Uni, qui ouvrirait à la France l'opportunité de se positionner en deuxième place. Pour ce qui est des présidences, la France occupe déjà le deuxième rang au CENELEC.

Les années 2017-2018 ont justement été marquées par plusieurs nouvelles présidences françaises. Fin 2017, la France a ainsi remporté la présidence du comité technique IEC sur **les piles à combustibles** (IEC/TC 105) face à un candidat japonais. Puis, début 2018, elle a repris la présidence du comité technique sur **la normalisation environnementale pour les produits et systèmes électriques et électroniques** (IEC/TC 111). Là encore, la France l'a emporté face au Japon, qui proposait un candidat pour remplacer son président sortant. La fin de l'année 2018 a vu un nouveau succès de la France, qui a été choisie pour assurer, à partir de 2019, la présidence du comité technique sur **le stockage de l'énergie électrique** (IEC/TC 120), succédant à un président allemand. Enfin, au niveau européen, la France a repris la présidence du comité technique sur **les champs électromagnétiques dans l'environnement humain** (CLC/TC 106X) suite à la fin du mandat du président britannique.

L'actualité 2017-2018 à l'IEC a par ailleurs été marquée par la création de plusieurs nouvelles structures portant sur des sujets innovants et stratégiques. L'année 2017 a ainsi vu la création d'un nouveau comité système ayant pour objet de fédérer les travaux de normalisation sur **l'accès à l'électricité en courant continu basse tension** (SyC LVDC). En effet, les évolutions technologiques et les réductions drastiques de coût des appareils à courant continu concourent aujourd'hui à permettre d'envisager cette technologie comme une alternative crédible à la prédominance du courant alternatif. Le thème est porteur de deux enjeux majeurs : tout d'abord la conversion d'un grand nombre de consommateurs en producteurs d'électricité, qui a le potentiel de modifier drastiquement le marché de l'accès à l'énergie ; ensuite, l'utilisation des supports de communication (USB et Power over Ethernet) qui offre des opportunités pour les réseaux électrotechniques intelligents et l'automatisation. La création du comité système s'est faite à l'initiative de l'Inde, qui a pris la présidence de la structure. Il s'agit de la deuxième présidence indienne à l'IEC.

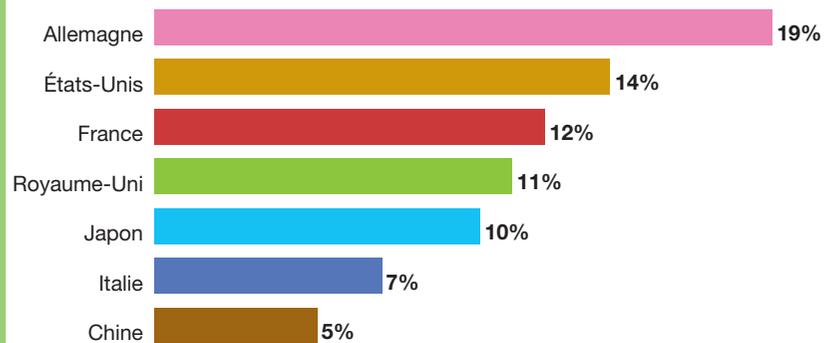
En 2017 également a été lancé un nouveau comité technique sur **les dispositifs intelligents embarqués sur les vêtements et le corps** (IEC/TC 124). Son champ d'application couvre à la fois les textiles dits « intelligents » mais aussi des dispositifs directement en contact avec le

corps (dits « patchables »), voire ingérables. Le comité a été créé à l'initiative du comité membre coréen, qui en a pris le secrétariat, tandis que le Japon en assure la présidence.

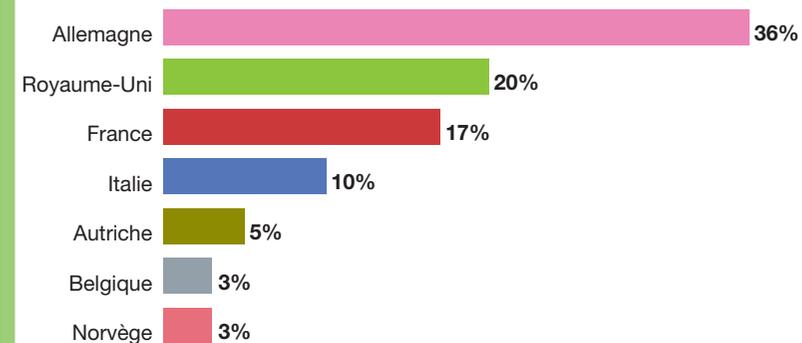
Enfin, en 2018 a été créé un autre comité système consacré au « Smart Manufacturing », souvent appelé « Industrie du futur » en français (SyC SM). Le secrétariat est assuré par les États-Unis et la présidence par l'Allemagne. Ce comité système aura pour tâche de coordonner et de fournir des avis dans le domaine de l'industrie du futur afin d'harmoniser et de faire progresser les activités de l'IEC dans ce domaine stratégique.



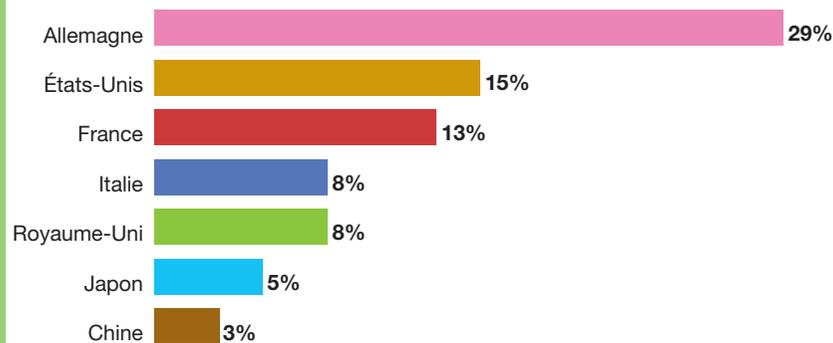
RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'IEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



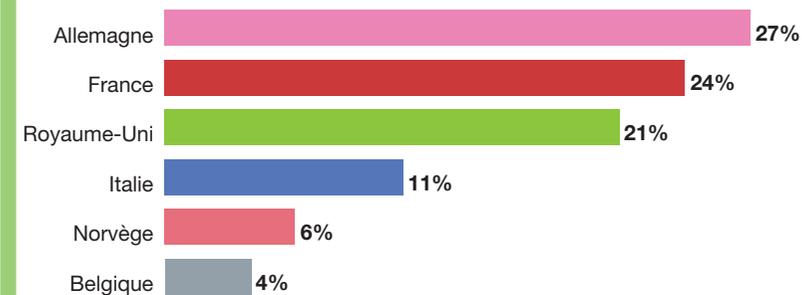
RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE STRUCTURES TECHNIQUES DU CENELEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



RÉPARTITION DES PRÉSIDIENCES DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'IEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



RÉPARTITION DES PRÉSIDIENCES DE STRUCTURES TECHNIQUES DU CENELEC EN 2018 (PAYS LES PLUS ACTIFS)



ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

L'actualité 2017-2018 du Comité Stratégique Environnement et Responsabilité sociétale a d'abord été marquée par un succès français : la création d'un comité technique ISO sur **l'économie circulaire** (ISO/TC 323). Cette création est l'aboutissement d'un travail de longue haleine, entamé au niveau national, où la thématique avait été inscrite dans la Stratégie française de normalisation 2016-2018. Du fait de la nouveauté du sujet dans le champ de la normalisation, les acteurs ont commencé par travailler sur une norme expérimentale française sur le système de management d'un projet économie circulaire. L'objectif était de disposer d'une méthodologie partagée pour la mise en œuvre et le suivi des projets en matière d'économie circulaire.

Avant même la publication définitive de cette norme (XP X30-901) fin 2018, la France s'est positionnée pour créer un comité technique au niveau international. En effet, la compétition est de plus en plus rude à l'ISO, et d'autres pays paraissaient prêts à se saisir eux-mêmes du sujet. La proposition a d'abord soulevé des oppositions, notamment de la part de pays qui souhaitaient rattacher le sujet au comité technique sur le management environnemental (ISO/TC 207). Mais la France a su convaincre de la spécificité de la question et la création du comité technique Economie circulaire a finalement été approuvée fin 2018. Il tiendra sa première réunion en mai 2019. Une trentaine de pays se sont engagés pour participer aux travaux, et notamment des pays en développement qui ont été mobilisés grâce au Réseau Normalisation et Francophonie, comme le Burkina Faso ou la République démocratique du Congo.

L'économie circulaire n'est cependant pas le seul sujet relevant du périmètre du CoS Environnement et Responsabilité sociétale à avoir été lancé à l'ISO ces deux dernières années. En 2017, la Chine a ainsi proposé la création d'un comité technique sur la **finance verte**. Ce terme rassemble l'ensemble des opérations financières ayant pour finalité de favoriser la transition énergétique et de lutter contre le réchauffement climatique. En dépit d'un

soutien français, la proposition n'a pas rassemblé suffisamment de votes positifs de la part des autres membres de l'ISO. Les travaux n'ont cependant pas été enterrés puisqu'un groupe de travail a finalement été créé au sein du comité technique Management environnemental (ISO/TC 207/WG 11).

La proposition britannique pour la création d'un comité technique sur **la finance durable** a quant à elle été acceptée en 2018 (ISO/TC 322). Si le sujet peut paraître proche de celui de la finance verte, il couvre en réalité des problématiques plus larges puisqu'il englobe les aspects environnementaux mais aussi sociétaux et de gouvernance. Les travaux ont notamment pour objectif de contribuer aux objectifs de développement durable fixés par l'ONU. La France y contribuera en tant que membre participant.

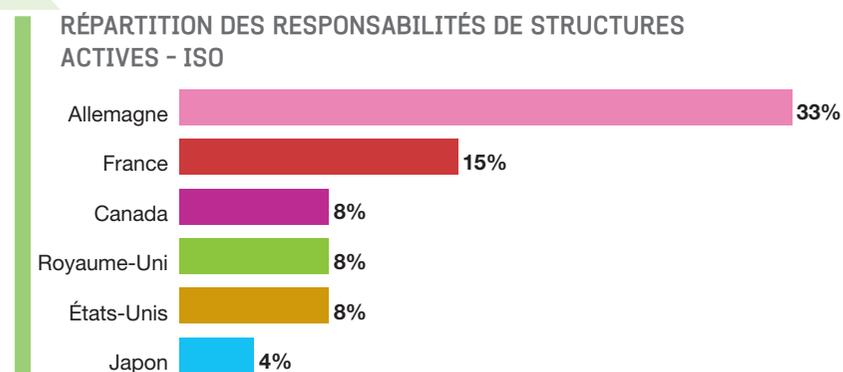
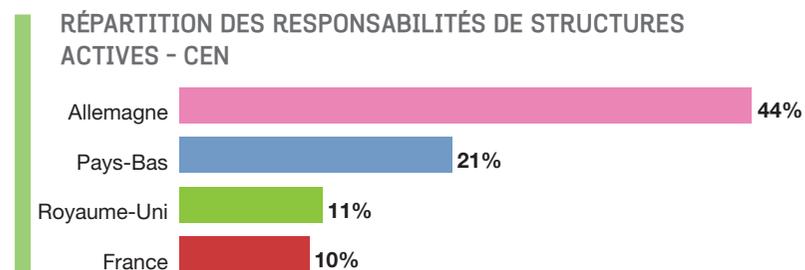
Si le projet chinois de comité technique sur la finance verte n'a pas été concrétisé, le SAC a en revanche été à l'origine de la création d'une autre structure début 2018 : le comité technique sur **le karst** (ISO/TC 319). Le karst est une structure géomorphologique résultant de l'érosion des roches ; les paysages karstiques se caractérisent par des réseaux hydrographiques essentiellement souterrains et un sous-sol creusé de nombreuses cavités. Le nouveau comité à secrétariat chinois aura pour objectif d'établir une terminologie commune, de favoriser la protection de ces environnements et d'établir des méthodes de cartographie des espaces karstiques.

Enfin, outre ces créations, on peut noter en 2017 l'abandon du secrétariat du comité technique **Qualité du sol** (ISO/TC 190) par les Pays-Bas. Le secrétariat a été repris par l'Allemagne, qui conforte ainsi sa position dominante à l'ISO sur le périmètre du CoS : le DIN gère en effet pas moins d'un tiers des secrétariats de comités techniques et sous-comités et animations de groupes de travail. La France, quant à elle, se place en seconde position, avec 15% des responsabilités, au-dessus de son poids tout secteurs confondus. On peut noter la troisième position du Canada,

ex-aequo avec le Royaume-Uni et les États-Unis. Enfin, malgré la création du groupe de travail sur la finance verte et du comité technique sur le karst, la Chine reste en arrière, avec seulement 3% des responsabilités.

Au niveau européen, l'actualité des créations de structures a été moins trépidante qu'à l'ISO en 2017-2018. On peut toutefois noter la création d'un groupe de travail du bureau technique du CEN sur **les Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans le caoutchouc et le plastique** (CEN/BT/WG 13), dont le secrétariat a été assuré par la France. Ce groupe a été créé en réponse à la demande de normalisation de la Commission européenne portant sur les seuils maximaux de HAP dans les composants en caoutchouc et en plastique des articles. Son objectif était de développer un programme de travail préliminaire sur le sujet et d'en évaluer le champ d'application. Ces travaux se sont achevés fin 2018 mais la France poursuit son implication avec une proposition de nouveau comité technique sur les substances réglementées, qui devrait se concrétiser début 2019.

Pour ce qui est de la répartition des responsabilités, la France se place en quatrième position au niveau européen, avec seulement 10% des responsabilités, juste derrière le Royaume-Uni. L'Allemagne est, à ce niveau aussi, en première place, et de loin. Les Pays-Bas se montrent également remarquablement actifs dans ce secteur, avec un peu plus d'un cinquième des responsabilités.



GAZ, PÉTROLE ET UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

Au niveau international, l'actualité des deux dernières années dans le périmètre des CoS Gaz, Pétrole et Utilisation rationnelle de l'énergie a été marquée par la publication de la version révisée d'une norme phare : l'ISO 50001 :2018 **Système de management de l'énergie – Exigences et recommandations pour la mise en œuvre**. Les travaux ont été menés par le comité technique Management de l'énergie et économies d'énergie (ISO/TC 301), dont le secrétariat jumelé est assuré par les États-Unis et la Chine. Ce comité compte plus d'une soixantaine de participants, dont la France.

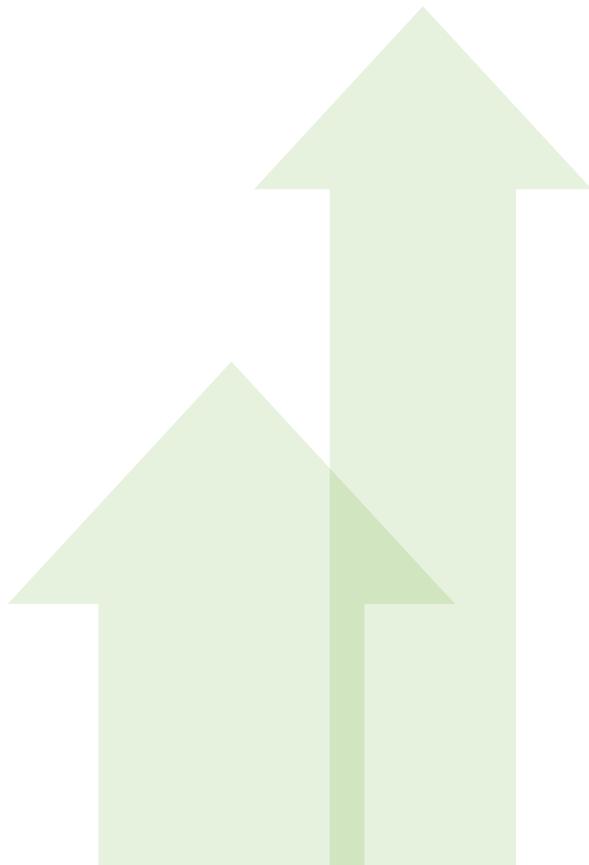
L'ISO 50001 se fonde sur un modèle de système de management reposant sur le principe de l'amélioration continue. Elle définit un cadre d'exigences pour aider les organisations à élaborer et mettre en œuvre une politique d'utilisation plus efficace de l'énergie. Elle facilite ainsi l'intégration de la problématique de la gestion rationnelle et efficace de l'énergie aux efforts des organisations pour améliorer leur management de la qualité et leur management environnemental. À ce titre, elle a été identifiée comme contribuant à quatre des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies : énergie propre et d'un coût abordable (objectif n°7), villes et communautés durables (n°11), consommation et production responsables (n°12) et mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (n°13).

Du point de vue des responsabilités de comités techniques, sous-comités et groupes de travail, la France se positionne à fin 2018 en sixième position, avec 7% des secrétariats et animations dans le secteur, en-dessous de son poids tous secteurs confondus. À noter la présence dans le top 6 des Pays-Bas, en troisième position, tandis que le Japon est relégué plus bas dans le classement, avec seulement 4% des responsabilités. Parmi les nouvelles responsabilités françaises, on compte l'animation d'un groupe de travail obtenu avec une large majorité en 2017 sur les spécifications concernant le **gaz naturel liquéfié destiné à des applications maritimes** (ISO/TC 28/SC 4/WG 17).

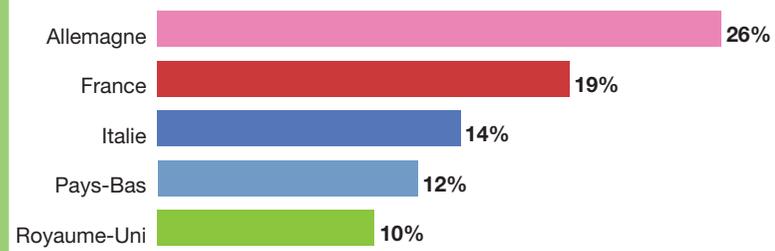
Au niveau européen, la France prend la deuxième place avec 19% des responsabilités (un peu en-dessous de son niveau tous secteurs confondus), derrière l'Allemagne et devant l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. La France a continué en 2017 et 2018 à jouer un rôle central dans l'impulsion des travaux dans le domaine de la gestion de l'énergie. Elle assure en effet le secrétariat du Forum sectoriel sur le management de l'énergie (SFEM) qui réunit les acteurs du secteur pour discuter des futurs travaux. Lors de son séminaire de mars 2017, ce forum a ainsi lancé les réflexions autour de la création d'un **groupe de travail européen sur le stockage de l'énergie**. Ce groupe, le CEN/CENELEC WG Energy Storage, a bien vu le jour en janvier 2018 et l'animation a été confiée à la France. Il a pour mission d'établir une feuille de route sur les besoins normatifs, selon une approche d'intégration de la problématique du stockage dans les réflexions sur les systèmes énergétiques, sur la qualité de service, etc... Son rapport final est attendu en mars 2019 et présentera un état des lieux des besoins R&D, réglementaires, pré-normatifs et normatifs sur les batteries.

La France a également pris la vice-présidence d'un nouveau comité technique joint CEN-CENELEC sur le **management de l'énergie et l'efficacité énergétique dans le cadre de la transition énergétique** (CEN/CLC/JTC 14). Ce comité technique, à secrétariat italien est chargé de la reprise en tant que norme européenne de l'ISO 50001 : cela signifie que

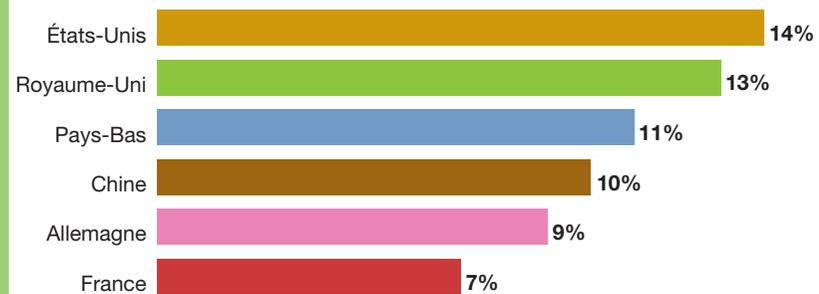
cette norme phare va être reprise en norme nationale dans les 34 pays membres du CEN et du CENELEC. Il a également pour mission d'assurer la révision de la série de normes EN 16247-1 à 5 sur les **audits énergétiques**. Ces normes, ainsi que l'EN ISO 50001, ont une importance particulière au niveau européen, car elles sont citées au Journal officiel de l'UE en soutien à la Directive Efficacité énergétique ; elles sont ainsi utilisées par les entreprises pour répondre à l'obligation de réaliser un audit énergétique.



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO



GRAND CYCLE DE L'EAU

ACTUALITÉS ISO ET CEN 2017 ET 2018

Dans le secteur du cycle de l'eau, 2017 et 2018 ont été principalement marquées par deux grandes évolutions de fond au niveau ISO : les sujets en lien avec les toilettes du futur et la formalisation de l'action de l'ISO autour des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (objectif 6 « eau propre et assainissement »).

La première de ces évolutions de fond concerne le développement, particulièrement rapide, de projets de normalisation à l'ISO relatif aux **toilettes de nouvelle génération**. Les toilettes de nouvelle génération font appel à de nombreuses innovations technologiques, dont les développements actuels sont porteurs, mais posent de nombreuses questions de performance, de santé publique et d'environnement.

Pour répondre à ces enjeux, un nouveau chantier ISO a été ouvert courant 2016 avec la mise en place d'un comité de projet¹ **Systèmes d'assainissement autonomes durables** (ISO/PC 305) créé en mai 2016. Ces travaux visent à promouvoir des toilettes autonomes, innovantes et durables répondant aux problèmes de santé publique et environnementaux, à moindre coût. Portée par les États-Unis en jumelage avec le Sénégal, la norme 30500 a été publiée par l'ISO en octobre 2018. Avant même la fin de ces travaux, les acteurs nord-américains ont lancé d'autres travaux ISO en lien avec ce sujet avec un comité de projet sur **les systèmes de traitement d'assainissement à l'échelle de la collectivité, orientés ressources** (ISO/PC 318), établi en mars 2018. La principale différence par rapport à la norme 30500 de l'ISO/PC 305 est le changement d'échelle, dans la mesure où la norme en cours d'élaboration au sein de l'ISO/PC 318 porte sur des environnements de 1 000 à 100 000 personnes non reliés au réseau et que la norme entend couvrir les unités de traitement des boues fécales, axées

1. Un comité de projet est l'équivalent d'un comité technique ISO mais au domaine d'application restreint à une seule norme, dont il est estimé par le porteur de projet et la communauté ISO qu'elle ne peut être rattachée au programme de travail d'un comité technique existant.

sur la réutilisation des ressources (par exemple : énergie, eau potable, fertilisants,...), ne couvrant donc pas l'installation, la sélection, la maintenance et le fonctionnement de ces unités. Le contenu de ce projet est suivi de près au niveau français, du fait des réserves fortes exprimées par certains sur la future norme, qui pourrait être trop exclusivement en faveur de certaines technologies.

Ces deux projets sur des technologies innovantes ont également été novateurs du point de vue de l'approche normative. Par rapport à la grande majorité des travaux de normalisation, l'élaboration de ces normes a été particulièrement rapide et a impliqué un nombre particulièrement élevé d'experts de pays en développement. Ces projets ont en effet la particularité d'être soutenus financièrement par la Fondation Bill & Melinda Gates. La fondation a déployé d'importants moyens financiers et humains pour soutenir le développement rapide de ces normes et la participation d'experts de pays en développement. La Fondation a par exemple retenu un projet porté par **le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF)** pour soutenir – avec succès – l'implication d'experts de pays d'Afrique francophone dans l'élaboration de la norme ISO 30500 et du projet de l'ISO/PC 318.

La mobilisation des pays en développement autour de ces projets de normalisation innovant en matière d'assainissement s'inscrit de manière plus générale dans une dynamique portée par l'ISO en 2017 et 2018 autour des **objectifs de développement durable (ODD)** des Nations Unies². L'ISO a en effet pour chacun de ces objectifs identifié et répertorié les normes contribuant le plus à leur réalisation, mettant en avant les solutions proposées par les normes internationales en faveur de ces objectifs de développement durable. L'objectif 6 consiste à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

2. En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté 17 objectifs de développement durable qui sont « un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète ».

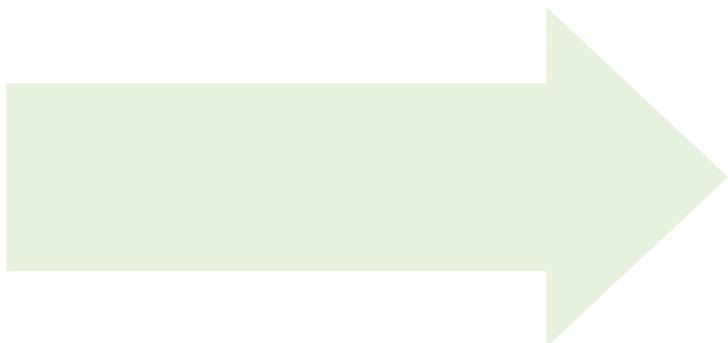
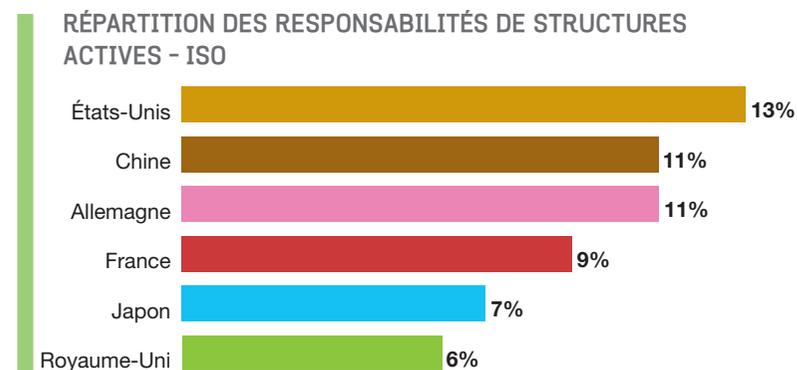
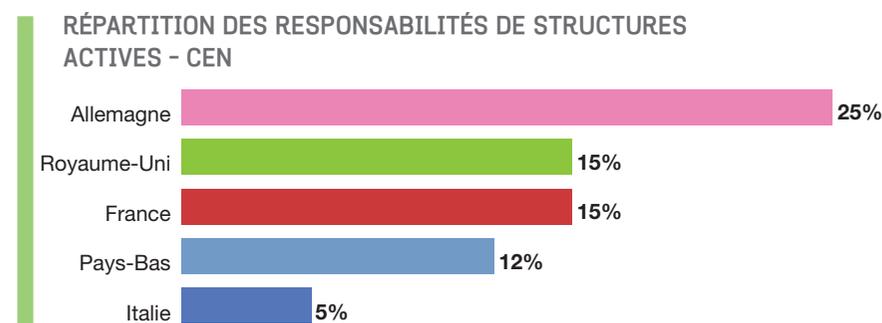
Cet objectif met clairement en lumière l'une des particularités du secteur correspondant au comité stratégique du grand cycle de l'eau : si cet ODD n'est pas atteint, de nombreux autres ne pourront l'être (par exemple le troisième sur la santé et bien-être, le premier sur la pauvreté, le deuxième sur la faim, le douzième sur la consommation et la production responsable, le onzième sur les villes et communauté durables, le quatorzième sur la vie aquatique).

Au sein de cette thématique de l'eau et du changement climatique, la question du **recyclage de l'eau** a connu d'importants développements en 2017 et 2018. À l'ISO, trois pays déjà fortement impliqués dans le pilotage de travaux ISO correspondant au comité stratégique Grand cycle de l'eau – Israël, Chine, Japon – ont pris le leadership de nouveaux travaux internationaux (ISO) sur la réutilisation de l'eau (water re-use). Leur objectif est le développement d'une approche normative cohérente et intégrée de différentes formes de réutilisation de l'eau : irrigation, réutilisation en zones urbaines ou encore évaluation de la performance et des risques des systèmes de réutilisation de l'eau, recyclage des eaux industrielles, sont les sujets couverts par le comité ISO sur le recyclage des eaux (ISO/TC 282).

Enfin, au niveau international, une nouvelle structure dédiée à l'élaboration d'une norme ISO sur **les produits moins consommateurs d'eau** (ISO/PC 316) a été mise en place. Pilotée par l'Australie, cette norme entend fixer des exigences d'essai pour indiquer l'efficacité en matière d'utilisation de l'eau pour les raccords et appareils, en vue de l'étiquetage destiné aux consommateurs et à d'autres fins.

L'actualité au niveau du CEN en 2017 et 2018 est marquée par la poursuite du rôle majeur apporté par la normalisation volontaire pour permettre de **préciser et de respecter la réglementation de l'Union européenne** et en particulier La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), qui définit les paramètres

à respecter pour échantillonner, conserver et analyser la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), pour les eaux marines en particulier. Si ces réglementations définissent des exigences et des seuils à respecter, en revanche, elles ne définissent pas les méthodes pour caractériser, évaluer et respecter ces exigences et ces seuils. D'où l'appel à la normalisation volontaire pour définir des méthodes de mesure, des outils de métrologie, ceci permettant d'évaluer et de valider le respect des directives européennes DCE et DCSMM, ainsi que la réglementation française relative au contrôle sanitaire des eaux et au contrôle de nos eaux environnementales (enjeux sanitaires et écologiques majeurs).



INFORMATION ET COMMUNICATION NUMÉRIQUE

L'activité en 2017 et 2018 des groupes stratégiques, comités techniques et groupes de travail CEN et ISO correspondant au CoS Information et communication numérique a été particulièrement importante en lien avec les nouveaux enjeux du numérique.

DOMINATION AMÉRICAINE MALGRÉ LES VELLÉTÉS DE LA CHINE

Au niveau international, les États-Unis restent l'acteur principal, pilotant un quart des structures techniques internationales du secteur ; ils gèrent notamment le secrétariat de la principale structure du domaine, le comité technique ISO/IEC **Technologies de l'information** (ISO/IEC JTC 1). Cependant, leur influence décroît légèrement : fin 2018, ils assuraient le secrétariat de 25% des comités techniques, sous-comités et groupes de travail, contre 29% à fin 2016. La place des pays asiatiques tend à augmenter. Par exemple, l'organisme coréen de normalisation devient 3^e ex-aequo avec l'Allemagne pour les structures du secteur, sachant toutefois que l'un des sous-comités qu'elle anime (le SC 6) est quasiment dormant.

La Corée renforce son influence avec l'établissement en janvier 2017 du sous-comité sur **l'internet des objets et technologies connexes** (ISO/IEC JTC1 SC 41). Ce sous-comité ambitionne d'être centre de réflexion et force de proposition pour le programme de normalisation du comité technique ISO/IEC (JTC 1) dans le domaine de l'internet des objets et des technologies connexes, y compris les réseaux de capteurs.

Les États-Unis restent cependant un acteur très actif dans le cadre du dispositif joint entre l'ISO et l'IEC JTC 1. Ainsi le sous-comité établi en novembre 2017 sur **l'intelligence artificielle (ISO/IEC JTC1 SC 42)** leur a été attribué malgré une candidature chinoise. Ce sous-comité a également repris les activités du groupe de travail préexistant sur le « big data ».

POSITIONNEMENT DE LA NORMALISATION EUROPÉENNE PAR RAPPORT AU NIVEAU INTERNATIONAL

L'Europe de la normalisation cherche un positionnement dans un monde multipolaire. Sur l'intelligence artificielle l'Union européenne a publié en avril 2018 une communication qui présente les attentes pour le marché européen numérique (*Digital European Market – DEI*) et alerte sur le besoin de développer le marché européen tout en se préparant aux changements socio-économiques apportés par l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, un groupe spécial (focus group) a été établi par le CEN et le CENELEC en décembre 2018 pour évaluer les besoins normatifs en réponse aux enjeux spécifiquement européens et notamment ceux qui ne pourraient pas être développés dans le cadre international.

L'un des enjeux des membres du CEN et du CENELEC par rapport à l'ISO et l'IEC est d'éviter une éventuelle duplication des travaux tout en s'assurant que les besoins associés aux politiques publiques européennes sont correctement définis et pris en compte dans la normalisation, tel que par exemple la protection des données personnelles dans le contexte de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en mai 2018.

Ainsi, un groupe de travail du CEN (CEN/BT WG 220) a travaillé sur les nouveaux outils financiers (**Fintech**) et un autre sur les technologies de traçabilité distribuées (**BlockChain**). Ce dernier a établi une cartographie des initiatives, dont le nouveau comité ISO sur les Technologies de Blockchain et de registre distribué (ISO/TC 307) animé par l'Australie. Il travaille à des recommandations de ce que l'on peut attendre de la normalisation européenne dans ce domaine.

Résultat des discussions européennes suite à la réorganisation des travaux de l'ISO sur la normalisation dans le domaine de la sécurité, le CEN et le CENELEC ont mis en place en octobre 2018 un **forum sectoriel sur la**

sécurité pour coordonner la normalisation autour des sujets de sécurité, que ce soit sur les aspects numériques ou non numériques. L'organisme finlandais de normalisation assure le secrétariat de ce forum.

Enfin, un comité technique européen a été constitué sur **la cybersécurité** (CEN-CENELEC JTC 13). Ce comité est piloté par l'Allemagne, qui assurera également le suivi des travaux sur les données à caractère personnel provisoirement confiés au comité technique CEN-CENELEC sur ce sujet (CEN-CENELEC JTC 8).

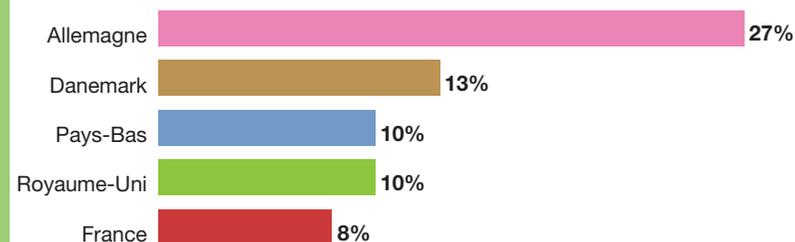
TROIS CRÉATIONS DE STRUCTURES CEN À PILOTAGE FRANÇAIS

Parmi les structures de normalisation CEN ou ISO établies en 2017 et 2018 dans le périmètre du comité stratégique Information et communication numérique, trois créations à pilotage français sont à noter :

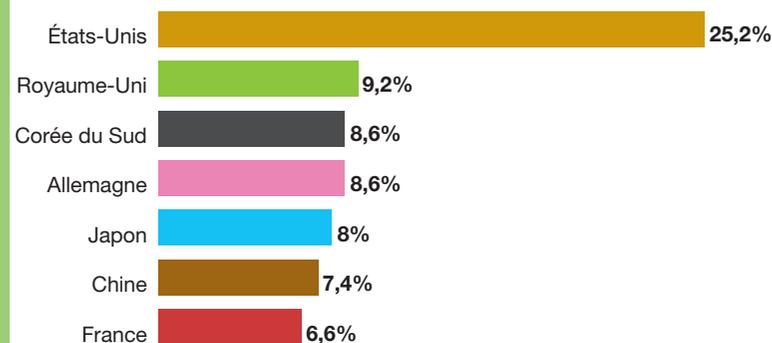
- En réponse à une demande de normalisation de la Commission prévoyant l'élaboration d'une norme européenne sur les rapports des autorités nationales encadrant les activités de jeux en ligne, un comité technique sur **la supervision des jeux d'argent en ligne** (CEN/TC 456) a été établi par le CEN en juillet 2017.
- En octobre 2017, AFNOR a créé un atelier du CEN (CWA) **pour développer un accord sur de bonnes pratiques de négociation de licences dans le domaine des objets connectés (CWA /SEP IoT)**. Ces travaux sont soutenus par IP Europe et France brevets.
- En mars 2018, AFNOR établi un atelier du CEN (CWA) **pour développer un accord sur de bonnes pratiques journalistiques (CWA/JTI)**, dans le contexte où la place des outils numériques bouleverse l'accès à l'information et sa diffusion. L'association Reporters sans frontière est à l'origine de cette approche privilégiant un outil volontaire et souple pour prévenir la diffusion d'infox.

Par ailleurs, des experts français ont pu se positionner sur des rôles d'éditeurs de normes internationales dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la blockchain et de la cybersécurité.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO



INGÉNIERIE INDUSTRIELLE, BIENS D'ÉQUIPEMENT ET MATÉRIAUX

AU CEN, DEUX SUCCÈS FRANÇAIS

En octobre 2017, sur proposition française, un nouveau comité technique européen sur **les équipements industriels d'agitation et de mélange** (CEN/TC 458) a été créé. L'objectif de ce nouveau comité est de développer un ensemble de normes sur différents aspects, comme la terminologie, les exigences de performance, les procédures d'essais, la conception, les aspects environnementaux, les aspects de sécurité, les paramètres de qualité des équipements d'agitation et de mélange, tels que les agitateurs dynamiques, où la phase continue est liquide.

En décembre 2017, après un peu plus d'une année de discussion avec les parties prenantes du secteur de **l'acier et du fer**, les membres du CEN ont acté la transformation des structures techniques s'occupant de la normalisation européenne de l'acier et du fer en un comité technique (**CEN/TC 459**). En effet, jusqu'alors, la normalisation européenne de l'acier et du fer se faisait dans le cadre d'un partenariat entre le CEN et ECISS, organisme associé au CEN (voir encadré ci-après).

Un appel à candidatures a été lancé pour l'attribution du secrétariat de ce nouveau comité technique reprenant les activités d'ECISS. Pas moins de cinq candidats –les cinq membres les plus actifs du CEN – ont candidaté, dont AFNOR qui a remporté largement le soutien de la majorité des membres du CEN, avec sa candidature pour le secrétariat et une présidence belge.

À L'ISO DE L'ANCIEN QUI ÉVOLUE... ET, UN PEU DE NOUVEAU

Les premiers comités technique de l'ISO créés en 1947 qui sont toujours actifs sont ceux correspondant au périmètre du CoS Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux : Filetages (ISO/TC 1), Fixations (ISO/TC 2), Roulements (ISO/TC 4), Tuyauteries en métaux ferreux et raccords métalliques (ISO/TC 5).

Ces structures ISO sont anciennes et de ce fait connaissent des évolutions régulières, en lien avec les évolutions du marché. Ainsi au sein du comité Peintures et vernis (ISO/TC 35), le sous-comité sur les Méthodes d'essai des liants pour peintures et vernis (ISO/TC 35 /SC 10), piloté par l'Allemagne, a été dissous en février 2017 et un nouveau sous-comité **Revêtements protecteurs : préparation des surfaces en béton et application des revêtements** (ISO/TC 35 /SC 15), piloté par les États-Unis, a été établi en avril 2017. Cette prise de responsabilité a contribué à un léger rebond du positionnement des États-Unis pour le périmètre correspondant au CoS Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux, ceux-ci étant au coude à coude avec l'organisme japonais de normalisation.

Le Japon est en effet particulièrement impliqué dans la normalisation ISO des biens d'équipement et matériaux, assurant notamment le secrétariat du comité technique sur l'acier (ISO/TC 17) et de deux de ses sous-comités (SC 1 et SC 9), de celui sur l'analyse chimique des surfaces (ISO/TC 201) et de quatre de ses sous-comités (SC 4, SC 6, SC 8 et SC 10) et enfin le secrétariat de trois sous-comités du comité sur les métaux légers et leurs alliages (ISO/TC 79 qui est lui à pilotage français) ; il s'agit des sous-comités sur les couches organiques et couches d'oxydation, sur les lingots en aluminium non allié (raffiné) et sur celui sur le titane (respectivement les ISO/TC 79/SC 2, 4 et 11).

L'actualité ISO de 2017 et 2018 a entre autres été marquée par une proposition de nouveau domaine d'activité sur l'or. Trois propriétés font en effet de l'or un composant indispensable et difficilement substituable pour bon nombre d'industries ; en 2007, la Chine est devenue le premier producteur mondial d'or, dépassant l'Afrique du Sud. C'est dans ce contexte que l'organisme de normalisation chinois (SAC) a proposé début 2017 la création d'un comité technique ISO sur l'or. Cette proposition n'a cependant pas été soutenue par un nombre suffisant de membres de l'ISO.

INDUSTRIE DU FUTUR

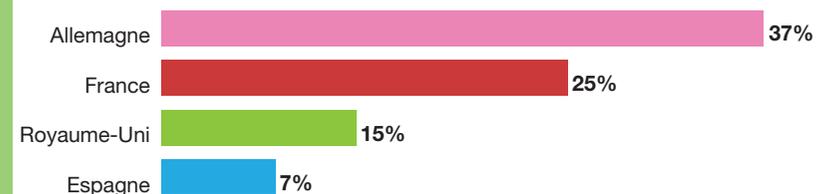
Tout le monde en parle, les acteurs nationaux s'organisent, des coopérations internationales se nouent. Du point de vue bilatéral tout d'abord, en avril 2017,

AFNOR et l'organisme chinois de normalisation (SAC) ont signé une lettre d'intention formalisant leur souhait d'engager une coopération dans le champ de l'Industrie du futur, en présence de Pascal Faure, Directeur général des entreprises. Le Groupe d'Impulsion Stratégique « Industrie du Futur » s'est saisi du dossier. Un exercice d'identification de sujets pour lesquels les échanges et la coordination entre acteurs français et chinois au sein des instances internationales de normalisation sont nécessaires, a été lancé.

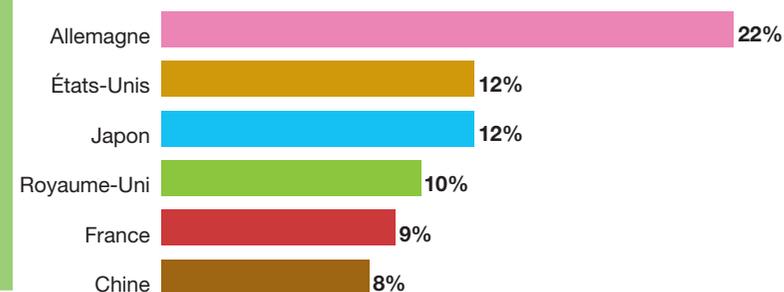
Au sein des organisations européennes et internationales de normalisation, un comité de coordination ISO a été mis en place en septembre 2016. Ce groupe a notamment pour mission de coordonner les différents comités techniques ISO impliqués dans l'industrie du futur, d'établir une cartographie de la partie numérique de l'industrie du futur et de contribuer à la définition ISO-IEC de l'industrie du futur. Cette définition a été approuvée en février 2019 par l'ISO et l'IEC et le mandat du comité de coordination, qui initialement ne courrait que jusqu'en 2018, a été prolongé jusqu'à fin 2020. Ce comité de coordination regroupe un peu plus de 20 comités ou sous-comités techniques ISO, dont le **comité technique Systèmes d'automatisation et intégration (ISO/TC 184)** à pilotage français, qui est fortement impliqué sur ce sujet, ainsi que ses trois sous-comités : Ensemble de commande pour les équipements (SC1), Données industrielles (SC4) et Interopérabilité, intégration et architectures pour systèmes d'entreprise et applications d'automatisation (SC5).

Au niveau européen, en 2017, la Commission européenne a piloté une structure d'échanges entre les plateformes nationales existantes sur l'industrie du futur. Ce n'est qu'à la toute fin 2018 qu'une réflexion sur l'établissement d'une structure de coordination des organismes européens de normalisation a été initiée.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO



CEN/TC 459 « ECISS - COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION DU FER ET DE L'ACIER »

Dans l'histoire de la construction européenne, la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) a été la première pierre angulaire - avant le traité de Rome. En 1953, la Commission de coordination de la nomenclature des produits sidérurgiques (COCOR) a été créée. Entre sa création et 1986, elle a élaboré environ 200 documents de référence, appelés Euronormes, dont la plupart ont servi de base à l'élaboration des normes européennes existantes dans ce secteur. Depuis 1986, la normalisation des produits en fer et en acier en Europe était assurée par le Comité européen de normalisation du fer et de l'acier (ECISS).

ECISS était un organisme de normalisation indépendant associé du CEN, dont le programme de normalisation était soutenu financièrement par la Commission européenne (CE) et l'AELE. Il était lié au CEN à des fins administratives et juridiques et fonctionnait selon son propre règlement intérieur. Il était géré par une Commission de coordination (COCOR) et était desservi par un secrétariat central employé par le CEN, mais relevant directement du COCOR.

L'ECISS visait à produire des normes sur la définition, la classification, les essais, l'analyse et les exigences techniques de livraison des produits de l'industrie sidérurgique.

Les membres de l'ECISS provenaient des organismes nationaux de normalisation des pays de la CE et de l'AELE, également membres du CEN. Chaque membre de l'ECISS pouvait être représenté par trois délégués : représentant son organisme national de normalisation, ses producteurs et ses utilisateurs.

En 2016, le CEN-CENELEC a relevé que suite à la mise en place du Règlement de l'UE 1025/2012 sur la normalisation européenne, l'absence de statut légal du COCOR était problématique. Il a été demandé à ECISS de devenir soit un organisme indépendant du CEN, soit un comité

technique du CEN. C'est la seconde solution qui a été choisie par les acteurs du secteur et à l'issue de deux années de discussions, l'ECISS est devenu le CEN/TC 459 « **ECISS - Comité européen de normalisation du fer et de l'acier** » et les 12 comités techniques de l'ECISS, responsables du développement de l'ensemble des normes européennes dans le domaine du fer et de l'acier, tombent sous la responsabilité du CEN/TC 459.

Un secrétariat et une présidence étaient donc ouverts à candidature pour ce comité technique. En plus de la candidature franco-belge (secrétariat/présidence), quatre autres pays et pas des moindres, se sont présentés : Allemagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni. Au vu de l'intérêt stratégique du futur CEN/TC 459, notamment jouer un rôle de coordination entre les travaux de sous-comités pouvant impacter sur l'activité d'autres sous-comités, mener des réflexions prospectives sur des sujets d'intérêt pour l'acier. Des questions de durabilité pourraient être traitées comme le font certains comités techniques de l'ISO qui ont développé des normes liées au développement durable (émissions de CO₂ dans l'industrie sidérurgique, inventaires du cycle de vie, ...). De futures liaisons avec des comités compétents pourraient alors permettre de développer des normes plus proches des attentes du secteur.

Grâce aux soutiens conjoints de nos experts et d'AFNOR, le binôme franco-belge a remporté avec panache au premier tour et à la majorité le secrétariat (UNM) et la présidence (David Valenti de Riva group) du CEN/TC 459.

En 2018 le nouveau binôme secrétaire/président a participé très activement avec les représentants du CEN/CENELEC au bon transfert de l'ensemble des 12 comités ECISS en nouveaux sous-comités (outils informatiques et outils relevant du processus de normalisation, conservation des droits de vote...) et à la création de l'environnement normatif du CEN/TC 459.

Ainsi la première réunion du CEN/TC 459, dont le secrétariat est assuré par l'UNM par délégation d'AFNOR, s'est tenue les 12 et 13 mars 2019 à Bruxelles. L'enjeu de cette première réunion était de deux ordres. Tout d'abord que le nouveau comité rentre bien dans le cadre du CEN/CENELEC, à savoir qu'il devienne un comité technique au même titre que les précédents 458 autres. Mais également de veiller à conserver pour les 12 anciens comités techniques de l'ECISS, devenus depuis des sous-comités du TC 459, l'ensemble de dispositions particulières qui leur avaient été accordées. Les vingt délégués présents qui représentaient l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, le Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède ont d'ailleurs été très attentifs aux discussions menées par la secrétaire du TC.

Ainsi les décisions prises lors de la réunion ont permis d'asseoir officiellement les règles accordées spécifiquement pour les 12 sous-comités par le Bureau Technique du CEN. À savoir, chacun des 12 sous-comités conserve son titre, champ d'application et le secrétariat respectif. Ils resteront tous indépendants vis-à-vis du développement de leurs propres normes. Ils seront responsables de toutes les décisions concernant le développement des nouveaux projets, y compris la création, l'activation et la soumission d'un projet au vote final avant publication. La numérotation de tout nouveau projet, pour lequel aucune version n'existait, devra suivre la numérotation EN 10 xxx, numérotation accordée jadis à l'ECISS.

À la tête de la présidence et vice-présidence de l'ECISS il y a quelques années, puis actuellement avec la tenue de secrétariats de ce nouveau comité et de ceux de 4 de ses sous-comités, la France perpétue sa forte présence dans la normalisation européenne du fer et de l'acier. Prochaine réunion dans un an.

Marie SAJOT, UNM

MANAGEMENT ET SERVICES

NORMALISATION ISO DE L'EXCELLENCE DE SERVICES : ALLEMAGNE ET FRANCE À LA POINTE

L'actualité de 2017 et 2018 au CEN et à l'ISO pour les secteurs correspondants au CoS Management et services a été en particulier marquée par la mise en place d'un nouveau domaine d'activité ISO consacré à l'**excellence de service** : le comité technique sur le sujet a été établi en septembre 2017 (ISO/TC 312).

Après avoir initié des travaux sur le sujet au niveau européen, l'Allemagne a en effet souhaité porter le sujet au niveau international. Les travaux européens avaient abouti à la publication fin 2015 d'une spécification technique du CEN, qui a été reprise comme norme expérimentale française, la XP CEN/TS 16880 *Excellence de service – Créer une expérience client extraordinaire par l'excellence de service*. Pour réussir et se démarquer des concurrents, fidéliser leur clientèle et en faire leur alliée, il est essentiel pour les organisations de s'engager dans la voie de l'excellence de service. Loin d'être réservée au luxe ou aux grandes marques, l'excellence de service concerne toutes les organisations qui veulent innover et progresser durablement en se basant sur la grande satisfaction de leurs clients (aussi appelée enchantement) et l'engagement de leurs collaborateurs.

Le comité ISO entend développer un référentiel définissant les termes, les concepts ainsi que la modélisation mais aussi, plus sensible, travailler sur la mesure et l'évaluation de l'excellence de service. L'élaboration du livrable ISO sur ce sujet est pilotée par un animateur français.

DYNAMISME ISO (ET BRITANNIQUE)

C'est l'organisme allemand de normalisation qui assure la responsabilité de ce nouveau comité technique ISO. L'Allemagne a la particularité d'être fortement active à l'ISO dans les secteurs correspondants au CoS Management et services – en 3^e position – alors qu'au niveau européen seulement une structure technique (comité technique ou groupe de travail) est à responsabilité allemande.

C'est pratiquement l'inverse pour la France, qui pilote plus du quart des comités techniques et groupes de travail du CEN relatives au périmètre du CoS Management et services mais seulement 2% de celles-ci à l'ISO.

C'est pourtant plus au niveau ISO qu'au niveau CEN qu'on observe le développement de travaux normatifs relatifs au management et au secteur des services. Les années 2017 et 2018 ont été marquées, dans la foulée des nouvelles éditions en 2015 des normes de système de management 9001 et 14001, par la publication de la norme ISO 9004 *Management de la qualité - Qualité d'un organisme - Lignes directrices pour obtenir des performances durables* et de la norme 19011 *Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management*.

Et en 2018, une nouvelle édition de la norme ISO 31000 *Management des risques – Lignes directrices* a été publiée. Cette nouvelle version 2018 insiste davantage sur la finalité du management du risque, qui est la création et la préservation de la valeur, et comprend d'autres principes connexes tels que l'amélioration continue, l'implication des parties prenantes, l'adaptation au contexte de l'organisme et la prise en compte des facteurs humains et culturels. De plus cette modification 2018 de la norme ISO 31000 a révisé la définition de risque, résultat d'importantes discussions au sein du comité technique ISO sur le sujet (ISO/TC 262).

En complément, il est à noter qu'à l'initiative de l'organisme britannique de normalisation – qui pilote également le comité technique sur le management du risque – l'ISO a créé en juin 2018 un atelier chargé d'élaborer un accord d'atelier (IWA)¹ sur **l'utilisation des orientations de la norme ISO 31000 sur le management du risque dans les systèmes de management**. En effet, la norme ISO 31000 ne se prête pas à des fins de certification.

La normalisation ISO portant sur le management et les services est très active, marquée par la révision de normes phares et le développement de documents connexes ainsi que les développements sur l'excellence de service. Cependant, toutes les propositions n'aboutissent pas, loin de là. À deux reprises, l'organisme canadien de normalisation a présenté une proposition

1. Un accord d'atelier de l'ISO (IWA) ou du CEN (CWA) est un livrable de normalisation élaboré par un atelier CEN ou ISO, structure qui ne doit pas respecter les mêmes règles de fonctionnement qu'un comité technique classique ; il n'y a en particulier pas de vote des délégations nationales mais l'accord des membres de l'atelier pour approuver le référentiel élaboré et les accords d'atelier (IWA ou CWA) peuvent être contradictoires.

de norme ISO portant sur des *Lignes directrices relatives à l'intégration d'un cadre d'excellence des entreprises dans les normes système de management ISO*. Après une première tentative en janvier 2017, un projet remanié a été présenté début 2018, mais sans remporter l'approbation d'un nombre suffisant de membres ISO.

DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN EN PERSPECTIVE

En août 2017 le CEN a publié sa **stratégie européenne de normalisation pour les services**. Cette stratégie s'adresse à la fois aux acteurs des services, aux organisations de la société civile et aux organismes de normalisation. Les principaux objectifs sont de :

1. Sensibiliser à la normalisation pour les services et initier des relations avec les différents secteurs des services et les autres parties prenantes pertinentes pour mieux comprendre leurs besoins et leur montrer comment ils peuvent profiter de la normalisation européenne dans ce domaine.
2. Définir une série de critères qui pourraient aider à identifier des secteurs prioritaires avec un potentiel pour bénéficier de la normalisation afin d'engager un dialogue avec ces secteurs.
3. Réfléchir sur la manière dont le système de normalisation européen peut mieux répondre aux besoins des différents secteurs des services en tenant compte de l'aspect mondial de certains de ces secteurs et de la relation privilégiée avec l'ISO dans le développement de normes internationales quand cela est nécessaire.

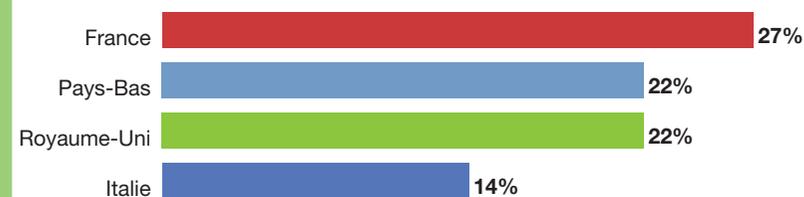
Suite à l'adoption de cette stratégie, cinq secteurs prioritaires pouvant potentiellement tirer le plus de bénéfices de la normalisation européenne ont été identifiés :

- Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération des matériaux,
- Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles,
- Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles,
- Production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision, enregistrements sonores et éditions musicales,
- Recherche-développement scientifique.

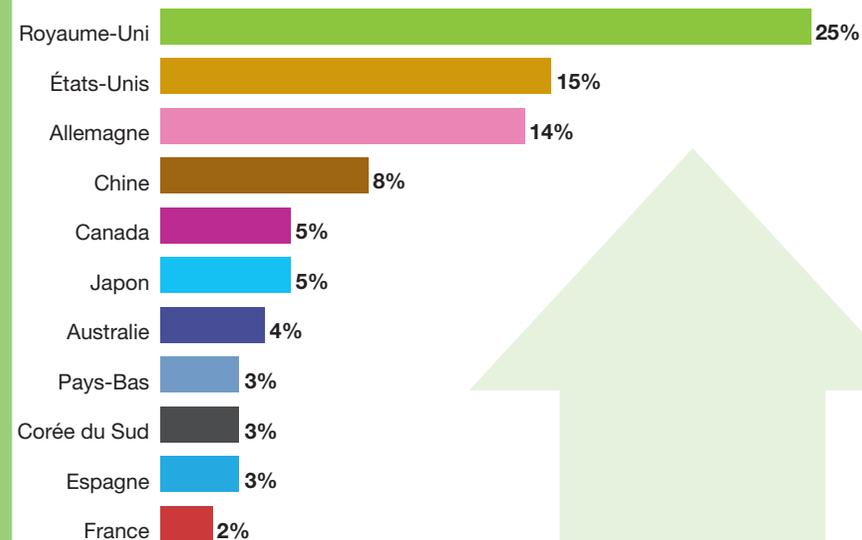
Des discussions ont ensuite été lancées avec les principaux acteurs européens de ces secteurs qui seront contactés dans les prochains mois. Les résultats normatifs de ces contacts seront probablement à observer dans les prochaines années.

En attendant ces développements en cours, une proposition pilotée par AFNOR d'établir un accord d'atelier du CEN sur **la qualité des stages d'étudiants** a été approuvée en juillet 2018. L'objectif de cet atelier est de créer un cadre de qualité pour les stages, en se fondant sur les résultats d'un projet de recherche européen (Erasmus + SPRINT), pour améliorer l'intégration des jeunes sur le marché du travail en créant une référence commune de qualité pour les stages dans l'enseignement supérieur en Europe.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO



SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Les questions de **transition démographique et de longévité** représentent un enjeu majeur au niveau mondial. Ainsi, selon un rapport des Nations Unies sur la population mondiale, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus devrait avoir plus que doublé d'ici 2050 et triplé d'ici 2100. En France, la Silver économie, qui peut se définir comme l'économie dédiée à l'avancée en âge de nos sociétés, a été identifiée dès 2013 comme un enjeu phare pour la normalisation volontaire. L'ISO possédait une expertise sur un large éventail de sujets en lien avec la thématique du vieillissement de la population sans toutefois disposer jusqu'à présent d'une structure dédiée. En 2016, un groupe consultatif stratégique sur les sociétés en vieillissement avait été créé, sous l'impulsion notamment du Royaume-Uni et du Japon. Les travaux menés au plan national sous l'égide du Groupe de réflexion Silver économie ont alimenté ces réflexions. Les travaux du groupe consultatif se sont conclus en 2017 par une proposition de création d'un nouveau comité technique portée par le Royaume-Uni, avec pour objectif de définir les principes permettant de fournir des produits, services et solutions répondant aux besoins de sociétés vieillissantes. Le périmètre de la proposition était initialement très large, couvrant des thématiques telles que l'intégration des personnes souffrant de maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, le vieillissement de la population active, la promotion de la santé et des soins préventifs relatifs à la vieillesse, les aidants, la conception universelle, l'accessibilité ou encore les technologies et les systèmes pour une société vieillissante.

Bien que cette proposition ait reçu un large soutien, certains pays, dont la France, ont fait part de leurs inquiétudes concernant le domaine d'application du nouveau comité. La problématique du vieillissement de la population touchant des sujets par nature transverses, les risques d'empiètement sur le domaine de structures existantes, de duplication des travaux et de dispersion de l'expertise ne sont pas à négliger. Une douzaine de comités techniques ont fait des commentaires en ce sens durant la consultation ; les auteurs de la proposition eux-mêmes étaient conscients de cet écueil,

puisque la proposition contenait une liste de pas moins de 37 structures techniques avec lesquelles des liaisons étaient à mettre en place. En dépit de ces réserves, le nouveau comité technique **Vieillissement de la population** (ISO/TC 314) a été créé en novembre 2017. Il compte aujourd'hui une vingtaine de membres participants, principalement des pays développés qui font actuellement face au vieillissement démographique.

Malgré cette nouvelle responsabilité, le Royaume-Uni reste en quatrième place des pays les plus actifs à l'ISO dans le périmètre du CoS Santé et action sociale, juste derrière le Japon. Le secteur est dominé par les États-Unis (plus d'un tiers des responsabilités de comités techniques, sous-comités et groupes de travail) et l'Allemagne (un cinquième des responsabilités). La France, en revanche, est en retrait, avec seulement 2% des responsabilités, derrière les autres membres du top 6 mais aussi derrière la Suède et l'Australie.

Au niveau européen, le thème du vieillissement de la population figure également parmi les enjeux stratégiques ; l'Europe est en effet le continent qui compte la plus grande proportion de seniors : près de une personne sur cinq a plus de 65 ans, contre moins de une sur dix au niveau mondial. Au CEN, il n'existe pas actuellement de structure technique de normalisation traitant le sujet de façon transversale. Dans le champ de la santé et de l'action sociale, des comités techniques abordent cependant cette problématique d'un point de vue sectoriel : tel est le cas des comités techniques Chaines de services pour alarmer de soins (CEN/TC 431) et Qualité de soins aux personnes âgées (CEN/TC 449).

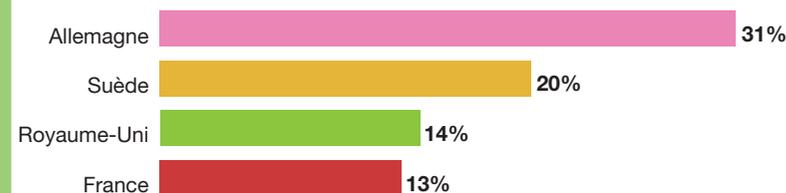
Par ailleurs, sous l'impulsion des institutions européennes, des réflexions sont engagées, notamment sur la question de l'adaptation des technologies de l'information et de la communication à un vieillissement actif et en bonne santé. Ces réflexions se tiennent notamment dans le cadre du projet PROGRESSIVE, financé par le Programme de l'UE « Droits, Égalité et

Citoyenneté » et auquel contribuent plusieurs membres du CEN. L'une des données de sortie de ce projet a été la création d'une plateforme STAIR (pour Standards, Innovation and Research – Normes, Innovation et Recherche) du CEN-CENELEC, consacrée au **vieillessement actif et en bonne santé** (STAIR-AHA). Son objectif n'est pas de développer des documents de normalisation mais bien de créer des liens entre la normalisation, les chercheurs, les innovateurs et les parties prenantes du domaine de la *silver économie*, pour améliorer la pertinence des normes qui touchent au vieillissement et éventuellement formuler des recommandations. Ses travaux sont menés par l'Espagne.

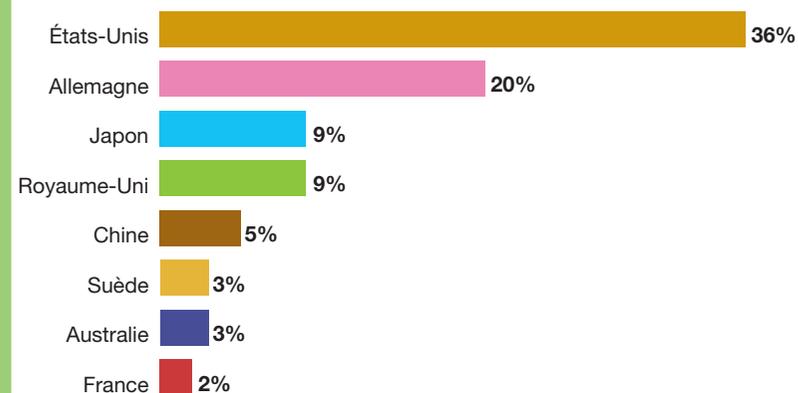
Les années 2017 et 2018 ont vu relativement peu de créations de nouveaux comités techniques au CEN et aucune nouvelle structure n'a vu le jour dans le périmètre du CoS Santé et Action sociale. Cela n'a pourtant pas été faute d'initiatives. Fin 2017, l'Italie a ainsi proposé la création d'un comité technique CEN sur la **naturopathie**. Les naturopathes sont à la fois des spécialistes du bien-être et des éducateurs en santé, qui invitent à retrouver la santé de façon naturelle, via une alimentation équilibrée, une pratique d'exercice physique ou en travaillant sur l'aspect psychologique. Bien que leur profession soit reconnue par l'Organisation mondiale de la santé, elle souffre en France comme ailleurs en Europe d'un vide juridique et normatif. Le nouveau comité proposé par l'Italie aurait eu pour objectif de travailler sur les exigences de qualification, de connaissances, d'aptitude et de compétences des professionnels de la naturopathie. En France, l'initiative a été accueillie favorablement par les représentants de la profession. Malgré le soutien français cependant, la proposition n'a pas réussi à atteindre les critères d'approbation au niveau européen et la création du nouveau comité n'a pas abouti.

Malgré cette absence de création de nouvelle structure, la France a renforcé son positionnement au CEN en reprenant le secrétariat du comité technique sur les **services en chirurgie esthétique et en médecine esthétique** (CEN TC 403), abandonné par l'Autriche. Au niveau des groupes de travail, elle a également repris à la Belgique en mars 2018 un groupe de travail sur les **cathéters** (CEN/TC 205/WG 16). Le poids de la France au CEN passe ainsi de 8% des responsabilités en 2016 à 13% aujourd'hui, juste derrière le Royaume-Uni. Cela reste néanmoins en-deçà de son poids tous secteurs confondus au CEN. On peut noter par ailleurs le positionnement important de la Suède, qui détient un secrétariat sur cinq dans le secteur Santé et action sociale et se place ainsi en deuxième position derrière l'Allemagne.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ALLEMAGNE À LA PREMIÈRE PLACE ET SUCCÈS FRANÇAIS

Comme les années précédentes, les acteurs allemands continuent d'occuper une place prépondérante dans le pilotage des groupes stratégiques, comités techniques et groupes de travail du CEN et de l'ISO qui correspondent au périmètre du CoS Santé et sécurité au travail. Le positionnement allemand est impressionnant par rapport à la place des acteurs allemands sur l'ensemble des activités ISO (17% des comités et groupes de travail à pilotage allemand) et CEN (30%).

En termes de création de nouvelles structures de normalisation dans les secteurs du CoS santé et sécurité au travail, 2017 et 2018 ont cependant été surtout marquées par des succès français. Les parties prenantes françaises se sont en effet mobilisées dans l'important comité technique ISO sur les **Machines et matériels pour la construction des bâtiments** (ISO/TC 195). Un troisième sous-comité technique, à pilotage français, sur les machines de forage et de fondation a été établi en novembre 2018 (ISO/TC 195/SC 3).

Le principe de l'établissement de ce sous-comité avait été acté depuis 2015 mais reporté, le temps qu'un travail sur la coordination et la cohérence des travaux techniques dans le secteur des machines soit entrepris, à l'initiative de la France, par le Bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO. En effet, à la suite de la création de plusieurs comités techniques dans ce secteur en 2015 et 2016, à l'initiative de l'Allemagne (ISO/TC 297 et ISO/TC 306 - voir édition 2017 du Baromètre), un risque de chevauchement des programmes de travail avait été identifié. Après analyse de la situation, le Bureau de gestion technique a réorganisé l'activité du comité ISO sur la gestion des déchets, le recyclage et les services d'exploitation des routes (ISO/TC 297), affectant une partie de son programme de travail à un nouveau sous-comité exploitation routière et matériel associé (ISO/TC 195/SC 2), au sein du comité sur les machines et matériels pour la construction des bâtiments. Cette évolution correspond pour une large part aux préoccupations exprimées par les acteurs français.

Les parties prenantes françaises ont également renforcé leur position au sein du comité technique ISO sur les **appareils de levage à charge suspendue** (ISO/TC 96) en reprenant en octobre 2018 le secrétariat du sous-comité s'occupant de terminologie (ISO/TC 96/SC 2), précédemment assuré par l'organisme russe de normalisation. Le changement de secrétariat de la Russie à la France s'est fait dans un contexte particulier. La dernière réunion plénière du sous-comité était organisée en octobre 2017 en Russie ; or, le secrétariat et la présidence du sous-comité, pourtant russes, ne se sont pas présentés à cette réunion. Suite à cette absence, le Bureau de gestion technique a demandé en février 2018 au comité technique d'examiner la situation, en évaluant notamment s'il était pertinent de maintenir un sous-comité sur la terminologie, et d'organiser une consultation pour confirmer, ou pas, le secrétariat actuel – procédure rarement initiée. Il en a résulté qu'à l'unanimité les membres du comité technique se sont prononcés en faveur du maintien du sous-comité terminologie et qu'un appel à candidature pour assurer le secrétariat a été lancé. Les acteurs français se sont positionnés. En concurrence avec une candidature russe (un autre secrétaire que le précédent) et une candidature chinoise, la candidature française a remporté la majorité des voix.

PUBLICATION DE LA NORME DE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'actualité 2017 et 2018 à l'ISO a été également marquée par la publication de la norme ISO 45001 « Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail - Exigences et lignes directrices pour leur utilisation » en mars 2018, après plus de 4 années de travail et de consultations régulières. Tout au long de l'élaboration de cette norme, la France s'est prononcée contre ces travaux, mais a choisi d'y participer activement afin de faire valoir les principes adoptés par l'Organisation internationale du travail en la matière (voir édition 2017 du Baromètre).

Sous pilotage britannique, cette norme a été élaborée par un comité de projet (ISO/PC 283), une structure ISO qui a la particularité de n'élaborer qu'une seule norme. À l'approche de la publication de la norme ISO 45001, l'organisme britannique de normalisation a annoncé dès septembre 2017, lors d'une réunion plénière de l'ISO/PC 283 qu'il proposerait la transformation du comité de projet en comité technique ISO à part entière dans l'objectif d'assurer un suivi et une maintenance active de la norme ISO 45001, ainsi que de développer les normes associées de manière compatible, permettant

de mieux s'assurer qu'elle ne soit ni contredite, ni dupliquée. La transformation en ISO/TC 283 a reçu un large soutien des membres ISO. Alors que la question de la création d'un comité technique européen sur la santé et la sécurité au travail est posée par certains, il est à noter que, parmi les quatre votes négatifs contre l'établissement de l'ISO/TC 283, on compte trois importants membres européens, l'Allemagne, la France et l'Italie.

Le comité est structuré en deux groupes de travail, l'un sur l'élaboration d'une norme internationale sur la santé et la sécurité psychologiques sur le lieu de travail (projet ISO 45003) et l'autre sur l'élaboration d'un manuel ISO pour aider les TPE-PME à mettre en œuvre la norme ISO 45001. Les propositions françaises de développer des lignes directrices pour évaluer la performance du système de management SST d'un organisme et un guide pour analyser les incidents non pas été retenues pour l'instant. En effet, les membres du comité technique ont convenu qu'actuellement les deux sujets de travail approuvés (ISO 45003 et manuel) sont prioritaires et qu'il est préférable de limiter les sujets pour l'instant.

QUALITÉ ACOUSTIQUE DES OPEN-SPACES : PROMOTION DES PRATIQUES FRANÇAISES À L'ISO

En 2017 un nouveau groupe de travail à animation et secrétariat français a été créé : il s'agit de l'ISO/TC 43/SC 1/WG 65 **Qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts**. Cette initiative vise à promouvoir au niveau international la norme française sur les performances acoustiques des espaces ouverts de bureaux (NF S 31-199 de 2016), qui apporte des solutions techniques pour réduire le bruit dans les « open-spaces » et ainsi améliorer la qualité de vie au travail.

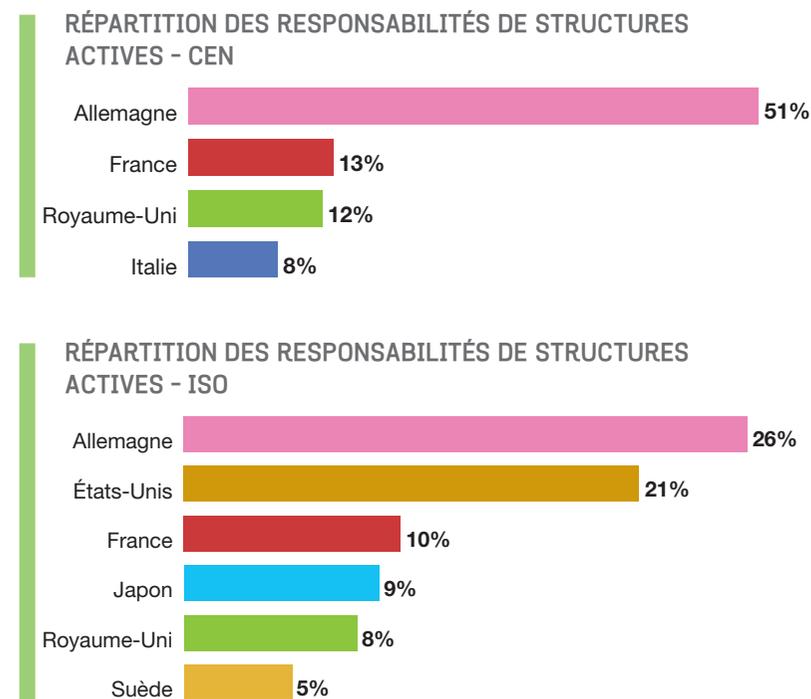
AU NIVEAU EUROPÉEN, MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE L'UE SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Au niveau européen, il n'y a pas eu d'évolutions importantes des structures CEN ou CENELEC en lien avec le domaine du CoS santé et sécurité au travail, ni de changements significatifs des pays les plus impliqués (bien que la France a légèrement dépassé le Royaume-Uni).

Cependant, les 8 comités techniques du CEN et le comité technique du CENELEC qui traitent d'équipements de protection individuelle (EPI) ont connu une activité significative alors que le nouveau Règlement de l'Union européenne sur les EPI (Règlement 2016/425) est entré en vigueur le 21 avril 2018. Ce Règlement, comme la Directive EPI de 1989 qu'il remplace, repose

sur les principes de la Nouvelle Approche, c'est-à-dire qu'il « énonce [...] *uniquement les exigences essentielles applicables aux EPI, tandis que les détails techniques sont adoptés par le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) [...]* » Le 2^e considérant du Règlement EPI précise que « l'expérience a montré que ces principes fondamentaux fonctionnaient bien dans ce secteur et devraient être conservés, voire encouragés davantage ».

C'est dans ce nouveau cadre juridique et politique que les comités CEN et CENELEC ont été amenés en 2018 à préparer une future Demande de normalisation de la Commission européenne sur les EPI.



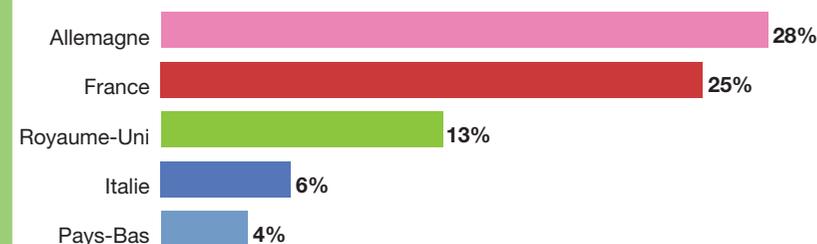
TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Le poids de la France dans la normalisation internationale du secteur Transport et logistique a légèrement fléchi entre la période 2015-2016 et la période 2017-2018, passant de 14% à 13% des responsabilités. Dans le contexte actuel de très forte concurrence entre les membres les plus actifs de l'ISO, cette baisse, bien que faible, lui a cependant valu d'être dépassée par la Chine, qui prend la troisième place derrière les États-Unis et l'Allemagne.

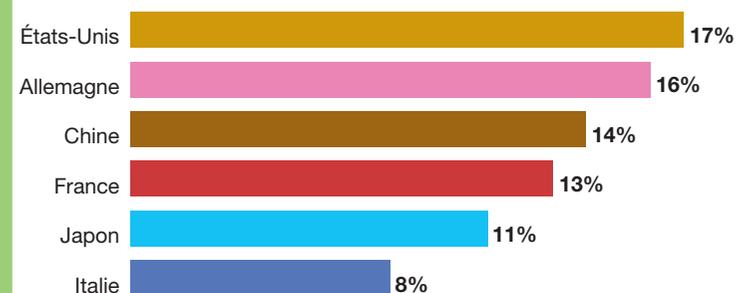
En termes de création de nouvelles structures sur la période 2017-2018, s'il n'y a pas eu d'initiatives françaises, le CoS Transport et Logistique s'est penché sur une proposition japonaise de comité de projet sur le sujet de la **livraison des produits frais**. L'objectif est d'accompagner l'essor du e-commerce, en particulier transfrontalier, des produits (hors dispositifs médicaux) nécessitant un transport à température contrôlée, tels que les produits alimentaires, les fleurs, etc... Le champ d'application couvre en particulier les livraisons indirectes, c'est-à-dire celles qui comportent des ruptures de charge au cours desquelles la cargaison est transférée de véhicule à véhicule et/ou entrepôt. Pour mieux gérer ces situations, il est proposé d'adopter une approche management de la qualité, centrée sur des bonnes pratiques pour la livraison et permettant une classification des prestations proposées par les entreprises selon les niveaux de maîtrise du froid au moment des ruptures de charge. Les travaux démarreront en s'appuyant sur un document prénormatif britannique.

Pour défendre sa proposition, le Japon a adopté une démarche originale. Une véritable « tournée » a été organisée auprès des membres de l'ISO les plus influents pour informer sur le contenu du projet, écouter les éventuelles réticences ou incompréhension et y apporter des réponses. Alors que le taux de propositions refusées est en augmentation ces dernières années à l'ISO, on peut s'attendre à ce que de telles approches deviennent plus communes.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - CEN



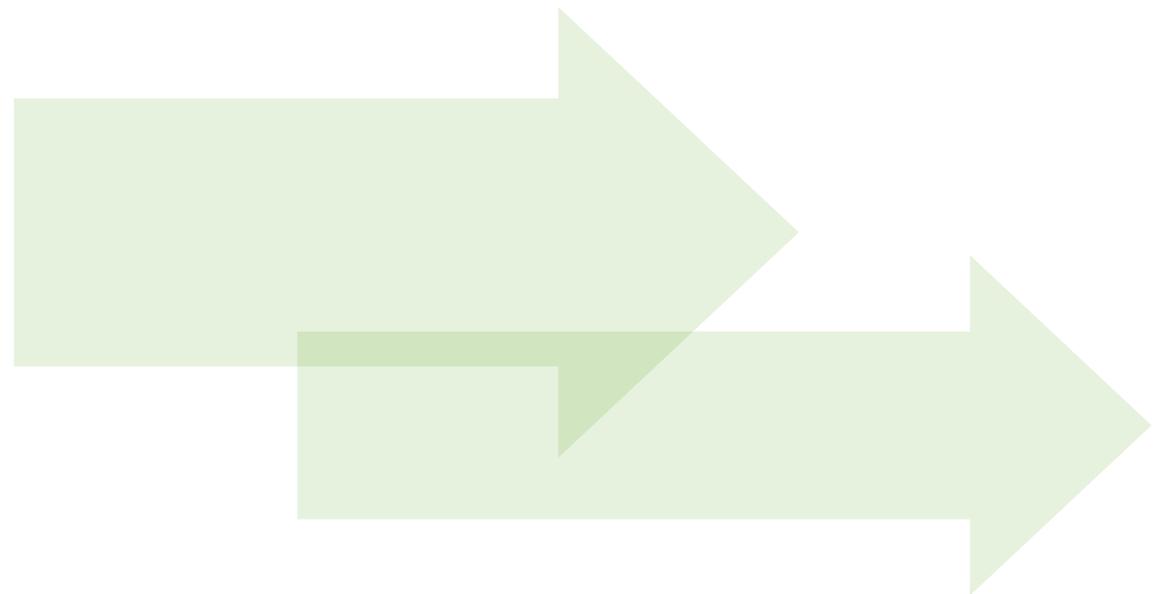
RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES ACTIVES - ISO

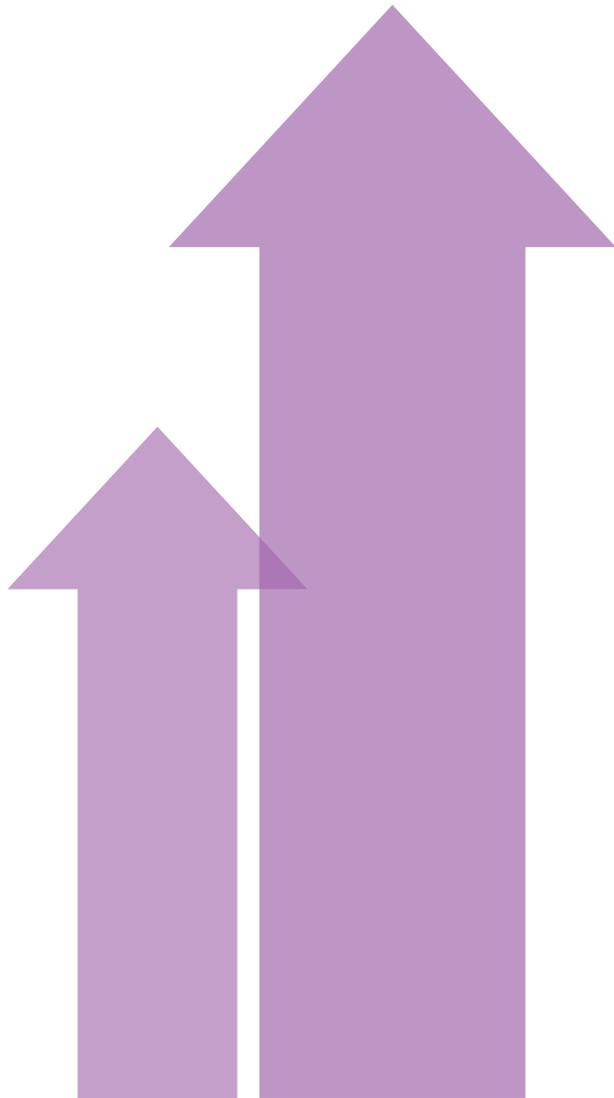


En France, si la rencontre a permis de répondre à certaines interrogations quant à la nature de la proposition, elle n'a pas suffi à lever les réserves des parties prenantes, notamment quant aux produits concernés par le champ d'application et quant à l'alignement avec les référentiels des Nations Unies existants. Malgré cette désapprobation, la proposition a atteint les critères pour être validée et le comité de projet « Services de livraison frigorifiques indirects, à régulation de la température – transport terrestre de colis comprenant un transbordement » (PC 315) a été créé en février 2018. À la suite de cette création, la question s'est posée au niveau français du suivi de cette structure. Finalement, c'est la commission de normalisation « Outils de maîtrise de la chaîne du froid », rattachée au CoS Agroalimentaire qui a été choisi comme miroir et le sujet est sorti du périmètre du CoS Transport et Logistique.

Au niveau européen, la période 2017-2018 n'a pas été marquée par de nouvelles créations de structures. La France conserve sa deuxième place, derrière l'Allemagne, avec un quart des responsabilités du secteur, loin devant le Royaume-Uni, l'Italie ou les Pays-Bas.

En 2018, la France a gagné une nouvelle responsabilité en prenant la présidence du groupe de coordination CEN-CENELEC consacré à l'**Électromobilité** (CEN/GLC eMobility). Ce groupe, qui n'élabore pas de normes, a pour mission de conseiller les instances de gouvernance du CEN et du CENELEC sur les besoins européens en matière de normalisation du véhicule électrique, et sur la façon dont ils sont pris en compte. Il s'assure également que le système européen de normalisation traite les enjeux liés à l'électromobilité de manière cohérente et coordonnée. Suite à la démission en octobre 2017 du président britannique du groupe, trois pays ont proposé des candidats : l'Italie, l'Allemagne et la France. Le candidat français l'a emporté à une large majorité, réaffirmant la continuité de l'engagement et de l'intérêt de la France en matière d'électromobilité.





LEXIQUE

AELE : Association européenne de Libre échange

CCPN : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation (français) : il définit les axes stratégiques de la normalisation. Il fixe les périmètres des CoS, les pilote et veille à leur cohérence. Il valide les orientations et priorités définies par chacun d'eux, ainsi que le programme de normes qui en résulte.

CE : Commission européenne

CEN : Comité européen de normalisation

CEN BT : Bureau technique du CEN

CENELEC : Comité européen de normalisation électrotechnique

CENELEC BT : Bureau technique du CENELEC

CoS : Comité stratégique (français) : ils assurent la gestion collective des grands programmes de normalisation. Chaque CoS réunit les principaux décideurs du secteur économique concerné et définit les priorités de travail, en anticipant les développements souhaitables.

IEC : Commission électrotechnique internationale

IEC SMB : Bureau de gestion de la normalisation de l'IEC

ISO : Organisation internationale de normalisation

ISO TMB : Bureau de gestion technique de l'ISO

PC : Comité de projet (Project Committee) ISO, IEC ou President's Committee (à l'ISO)

SC : Sous-comité ISO, IEC, CEN ou CENELEC

SR : Secrétariat rapporteur du CENELEC

TC : Comité technique ISO, IEC, CEN ou CENELEC

WG : Working Group (Groupe de travail) ISO, IEC, CEN ou CENELEC

